

STATISTIQUES DES PROJETS AGRÉÉS AU CODE DES INVESTISSEMENTS

2017 - 2021



Table des matières

LISTE DES FIGURES	5
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTES DES ENCADRES.....	6
AVANT- PROPOS	7
I. INTRODUCTION.....	9
II. SYNTHÈSE	12
III.SITUATION GENERALE DES INVESTISSEMENTS.....	15
III.1. Tendances sur les décisions d'investissement.....	17
III.2. Evolution des investissements par type	19
III.3. Evolution des investissements selon l'origine des capitaux.....	20
IV. ANALYSE SECTORIELLE DES INVESTISSEMENTS.....	24
A. Les Services	26
B. L'industrie	29
C. Agriculture et exploitation forestière.....	32
D. Infrastructures	34
V. SITUATION DES PME _s AGREES AU CODE DES INVESTISSEMENTS	36
VI. ANALYSE DES INVESTISSEMENTS SUR LE PLAN DES PROVINCES	39
VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATION	43

LISTE DES FIGURES

	Page
Figure 1. Evolution du Taux de croissance (2002-2021)	15
Figure 2. Tendence sur le nombre de projets agrées 2017-2021	16
Figure 3. Evolution du coût d'investissement 2017-2021(en milliards USD)	16
Figure 4. Evolution des emplois à créer	17
Figure 5. Tendence générale 2017-2021	18
Figure 6. Proportion des investissements par type	19
Figure 7. Evolution du nombre de projets selon l'origine des capitaux	19
Figure 8. Evolution du coût d'investissement selon l'origine des capitaux	20
Figure 9. Evolution des emplois à créer selon l'origine de l'investissement	21
Figure 10. Evolution du nombre de projets agrées par secteur d'activité	23
Figure 11. Evolution du coût d'investissement par secteur	24
Figure 12. Evolution des emplois potentiels par secteur	24

LISTE DES TABLEAUX

	Page
Tableau 1. Décisions d'investissement par type	16
Tableau 2. Top 10 des pays par volume d'IDE	19
Tableau 3. Nombre de projets agrées dans le secteur des services	23
Tableau 4. Evolution du coût d'investissement dans le secteur des services	
Tableau 5. Evolution des emplois potentiels dans le secteur des services	24
Tableau 6. Evolution du nombre de projets dans le secteur de l'industrie	27
Tableau 7. Evolution des emplois potentiels dans le secteur de l'industrie	28
Tableau 8. Evolution du nombre de projets dans le secteur d'agriculture et exploitation forestière	30
Tableau 9. Evolution du coût d'investissement dans le secteur d'Agriculture et exploitation forestière	30
Tableau 10. Evolution des emplois potentiels dans le secteur d'Agriculture et exploitation forestière	30
Tableau 11. Evolution du nombre de projets dans le secteur d'infrastructures	32
Tableau 12. Evolution du coût d'investissement dans le secteur d'infrastructures	32
Tableau 13. Evolution des emplois potentiels dans le secteur d'infrastructures	32
Tableau 14. Répartition sectorielle des PME/PMI agrées au Code des Investissements	36
Tableau 15. Répartition des investissements par province	39

LISTES DES ENCADRES

	Page
Encadré n°1 : Que retenir des récentes évolutions de l'économie congolaise ? ...	15
Encadré n°2 : Les IDE, ce qu'il faut savoir	22
Encadré n°3 : Le secteur de services, un leader inattendu	27
Encadré n°4 : L'industrie, un secteur qui peine à décoller	30
Encadré n°5 : Agriculture, une priorité qui n'en est pas une dans les faits	32
Encadré n°6 : Les infrastructures : le secteur auquel on accorde moins d'intérêt	33
Encadré n°7 : Les PME/PMI : vers une lueur d'espoir ?.....	37

AVANT-PROPOS

Dans les économies de marché, le secteur privé est le principal moteur de la croissance. Il nourrit et stimule la croissance dès lors qu'un certain nombre de facteurs se conjuguent pour offrir un environnement propice à son expansion.

L'investissement privé est une condition préalable indispensable à la croissance économique : il est en effet le moteur qui entraîne les rouages de la machine économique en permettant aux entrepreneurs de réunir les ressources nécessaires pour produire des biens et des services. Une croissance rapide et durable est favorisée par une conjonction favorable dans laquelle l'entrepreneuriat et l'investissement induisent une hausse de la productivité qui à son tour autorise un accroissement des investissements dans le futur. Cet enchaînement est également propice à la création d'emplois et à l'apparition de technologies nouvelles, en particulier grâce aux échanges et aux investissements internationaux.

L'existence de marchés concurrentiels et développés est capitale car ceux-ci favorisent et récompensent l'innovation et la diversification, accélèrent l'entrée et la sortie des entreprises et contribuent à harmoniser les règles du jeu applicables à l'ensemble des acteurs du secteur privé. Les marchés jouent en outre un rôle essentiel en conférant au processus de croissance une assise sociale et géographique plus large qui ouvre aux plus démunis la perspective d'y prendre part et d'en tirer bénéfice. La mobilisation de l'investissement privé est donc appelée à gagner de l'importance tant pour la création d'emplois que pour l'accélération de la croissance ou la lutte contre la pauvreté.

Toutes les sociétés s'en remettent à leurs institutions pour mettre en application et faire respecter les « règles du jeu » qui, en principe, sont garantes d'un fonctionnement efficace des marchés et permettent à l'ensemble des acteurs du secteur privé d'exercer leurs activités de manière régulière, sûre et en toute équité. Par conséquent, la réglementation et les structures organisationnelles qui encadrent l'instauration de conditions favorables au développement du secteur privé sont fondamentales.

Fixer un cadre réglementaire approprié pour l'investissement étranger a toujours été une préoccupation fondamentale des responsables des politiques relatives à l'investissement. Un aspect essentiel des débats en la matière est de savoir comment créer un cadre juridique stable, favorable et transparent pour l'investissement étranger. Récemment, et en partie à cause des récentes crises économiques, financières et sociales qu'a connues le monde, la question primordiale est devenue celle du réajustement des pouvoirs réglementaires de l'État dans l'économie.

C'est ainsi que le présent rapport vient mettre en exergue les informations cruciales sur les projets agréés au Code des Investissements pour la période allant de 2017 à 2021. Au sein des pays en développement, les pays émergents et les économies en transition, l'investissement est une source importante de croissance des revenus, de création d'emplois, de transfert de technologies et de modernisation de l'outil de production. Au cours des cinq dernières années, 338 projets ont été agréés aux avantages du Code des Investissements, pour un volume total de 14,2 milliards USD avec plus de 45 mille emplois potentiels.



I. INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo s'étend de l'océan Atlantique, au plateau de l'Est, et correspond à la majeure partie du bassin du fleuve Congo, véritable colonne vertébrale du pays. Grand comme quatre fois la France, quatre-vingt fois la Belgique, une fois et demie plus grand que le Québec (Canada), ou encore grand comme la partie des États-Unis située à l'est du Mississippi, c'est le 11^{ème} pays du monde par sa taille avec ses 2 345 409 km². Elle possède des ressources naturelles exceptionnelles, notamment des gisements de minerais (cobalt, cuivre, etc.), un grand potentiel hydroélectrique (3% des réserves mondiales en eau douce), de vastes terres arables (environ 80 millions d'hectares), une formidable biodiversité et la deuxième plus grande forêt tropicale du monde et le plus grands domaines de forêt équatoriale au monde.

Une longue succession de conflits, d'instabilité, de troubles politiques et de régimes autoritaires a conduit à une crise humanitaire aussi sévère que persistante, à laquelle s'ajoutent des déplacements de populations. Et la situation ne s'est guère améliorée depuis la fin des guerres du Congo en 2003. Cette situation ne permet pas à la plupart des habitants de la RDC de profiter de ces potentialités afin de les transformer en richesses et conduire au développement harmonieux du pays.

En 2001, le gouvernement congolais a souscrit à la pratique de gestion axée sur les résultats de développement (GRD), aux instruments de planification stratégique et opérationnelle et à la démarche participative. Il s'agit d'une approche d'identification et d'évaluation de besoins, de mise en place des programmes et des mesures nécessaires pour assurer le suivi de développement et garantir l'atteinte des résultats escomptés.

Dans cette quête d'amélioration des conditions de la population, par l'accroissement des mesures incitatives pour les investissements, l'une des réformes phares a été la promulgation de la Loi n°004/2002 du 21 février 2002 portant Code des Investissements. Ce dernier étant un instrument élaboré dans le but de favoriser la croissance économique et le développement au travers des investissements, a nécessité la création de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI). Ledit Code des Investissements poursuit donc les objectifs suivants :

- a. Favoriser l'implantation des entreprises de génie civil chargées de construction et entretien de routes et autoroutes ainsi que celles de transport en commun des personnes et des marchandises, qu'il s'agisse du transport terrestre, fluvial ou aérien ;
- b. Favoriser les investissements qui développeront l'agriculture et l'agro-industrie par la mécanisation en vue d'assurer l'autosuffisance alimentaire afin de réduire les importations des produits de base et permettre à la fois l'accroissement des revenus dans les communes rurales, l'amélioration de l'approvisionnement des industries agroalimentaires en matières premières et enfin, l'élargissement du marché intérieur des biens de consommation courante ;
- c. Favoriser les investissements lourds pour asseoir une base industrielle solide sur laquelle reposera une croissance économique durable ;
- d. Favoriser les investissements de valorisation des ressources naturelles nationales sur place afin d'en accroître la valeur ajoutée et le volume exportable.

Avec la mise en place de plusieurs réformes, la seconde moitié des années 2000 a connu un redémarrage de l'économie congolaise, grâce notamment à l'amélioration des conditions de sécurité dans le pays et un appui massif des bailleurs de fonds.

En 2009, l'on assiste à une détérioration des indicateurs macro-économiques, en raison de l'impact négatif de la crise financière internationale sur le prix des matières premières, qui a touché de plein fouet l'industrie minière (cuivre, cobalt, zinc, diamants), un des principaux vecteurs de croissance de la RD Congo. Après près de 10 ans de lutte contre la pauvreté à travers les Documents de Stratégie de Croissance et de Réduction de la pauvreté I et II (DSCRPI et II), les gouvernements des pays africains ont décidé de changer de paradigme et de passer à la phase de développement en mettant en place des plans nationaux de développement économique et social, pour mieux lutter contre la pauvreté. C'est dans cette perspective que le Gouvernement de la RD Congo a pris l'option en 2015 d'élaborer un Plan National Stratégique de Développement (PNSD) à la suite du DSCRPII.

Les performances des années 2000, la remontée des cours des principaux produits d'exportation à partir de 2010, couplée aux retombées positives de l'allègement de la dette extérieure (12,3 milliards USD), ont permis à l'économie congolaise de jouir entre 2012 et 2015 d'une embellie de son cadre macroéconomique. Ainsi, avec le taux de croissance économique ayant atteint un pic de 9,4% en 2014, le Gouvernement se permettra de se fixer l'atteinte de l'émergence économique à l'horizon 2030, en faisant de la RD Congo un pays à revenu intermédiaire, grâce à la transformation de l'agriculture. C'est la première phase de la mise en œuvre du PNSD.

L'ANAPI, guichet unique en matière d'investissement en RD Congo, est mise à contribution au travers de ses missions telles que reprises ci-après :

- (i) La Promotion de l'image positive de la République Démocratique du Congo ;
- (ii) La Promotion des opportunités spécifiques d'investissement ;
- (iii) Le Plaidoyer en vue de l'amélioration du climat des affaires au pays (After-care) ;
- (iv) L'accompagnement administratif des investisseurs qui décident d'établir ou d'étendre leurs activités économiques sur le territoire national.

Le présent rapport voit le jour après les travaux d'évaluation à mi-parcours du Plan de Travail Budgétisé Annuel (PTBA) de l'ANAPI et se veut un outil d'évaluation des actions menées par l'Agence dans l'application des mesures incitatives prévues dans le Code des Investissements afin d'orienter la politique de cette dernière par la Direction Générale et d'expliquer les différentes tendances qui en découlent.

Les projets d'investissements agréés sont ici présentés selon leurs secteurs d'activités (Services, Industrie, Agriculture et Exploitation forestière et Infrastructures), leurs sous-secteurs (branches) ainsi que selon l'origine de leurs capitaux (Investissements Directs Etrangers et Investissements nationaux). Les données présentées, de source primaire, sont issues des activités quotidiennes de l'Agence, durant la période allant de 2017 à 2021, en prenant en compte le nombre de projets, le coût d'investissement et le nombre d'emplois à créer.

A noter que les données produites, partent des décisions d'investissement au départ, sont exploitées étant donné leur fiabilité et le fait que sur terrain, les différentes missions de suivi-évaluation et contrôle, ainsi que les rapports transmis à l'ANAPI, démontrent que les projets agréés au bénéfice du Code des Investissements sont pour la plus grande partie matérialisés.

Toutefois, la non-matérialisation de certains projets agréés s'explique par plusieurs facteurs, notamment :

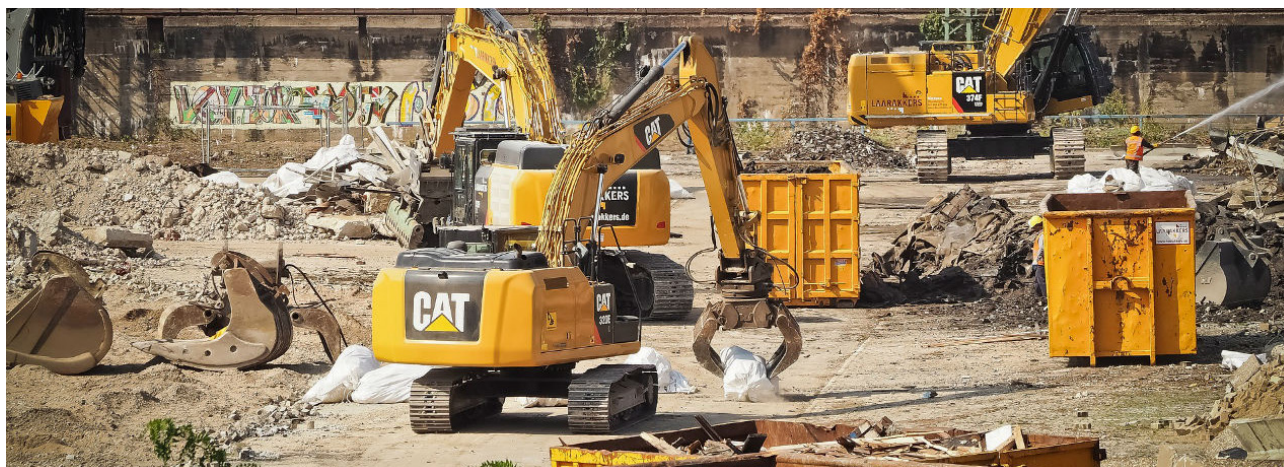
- i) La signature tardive des Arrêtés Interministériels des sociétés, pouvant aller au-delà d'un semestre qui affecte négativement toutes les phases d'exécution des projets ;
- ii) Les cas de force majeure dont la survenance est susceptible d'entraîner la modification de l'exécution du projet, à l'instar de la pandémie de la Covid-19 ;
- iii) L'existence des projets agréés qui, pour des raisons inconnues ne sont pas réalisés.

Par ailleurs, le Code des Investissements, en sus des dispositions relatives au mécanisme de suivi et d'évaluation, prévoit des sanctions en cas de manquement aux engagements souscrits par les promoteurs. C'est dans ce cadre que pour la période sous-examen, soixante-treize (73) lettres de mise en demeure ont été adressées à différentes sociétés et deux (2) projets ont vu leur agrément être retiré¹ conformément à l'article 34 du Code des Investissements.

Il est à préciser que ce rapport est le premier d'une série de plusieurs destinés à retracer la situation des investissements d'une manière plus détaillée, tant en ce qui concerne les décisions que les réalisations, ainsi que les études d'impact socio-économiques.

Ce rapport s'articule autour des points suivants :

- i) Analyse de la situation globale des investissements en RD Congo
- ii) Analyse sectorielle des investissements
- iii) Situation des PME agréées au Code des Investissements
- iv) Analyse des investissements selon les provinces
- v) Conclusion et recommandation



1 Art. 36 du Code des Investissements : « Le retrait de l'agrément entraîne la déchéance des avantages accordés à l'entreprise qui se trouve dès lors assujettie au droit commun. Dans ce cas, l'entreprise est soumise à titre retroactif aux dispositions fiscales et douanières pour lesquelles elle avait obtenu l'exonération à partir du moment où prend effet le retrait d'agrément »

II. SYNTHÈSE



338 décisions d'investissements permettant la création ou le maintien de **45 226** emplois



Un volume de **14,2 milliards** USD dont plus de **10 milliards** pour les IDE et plus de **3 milliards** pour les nationaux.

En termes de volume d'investissement :



2018 est la meilleure année : **3,98 milliards USD**, **96 décisions** d'investissement et **11 114 emplois**.

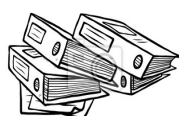
2019 est l'année la moins prolifique : **1,28 milliards USD**, **62 décisions** d'investissement et **5 972 emplois**.

TOP 10 des pays qui ont investi en RD Congo

N°	Pays	Coût d'investissement	Nombre de projets	Emplois à créer
1	Royaume-Uni	1 967 071 009	11	2 751
2	Chine	1 504 800 547	14	2 917
3	Afrique du Sud	1 313 899 737	8	1 202
4	Belgique	708 089 999	10	826
5	Emirats Arabes Unis	547 964 557	4	751
6	Ile Maurice	391 219 428	10	1 424
7	Ouganda	338 908 955	2	626
8	USA	318 695 204	7	1 506
9	Panama	265 023 621	1	600
10	Liban	223 277 914	12	712



Type d'investissement



- Création 258 projets
- Diversification 33 projets
- Extension et modernisation 47 projets

N°	Secteur	Décision d'investissement	Coût (en USD)	Emploi
1	Services	192	9,30 milliards	23 546
2	Industrie	130	4,23 milliards	15 077
3	Agriculture et exploitation forestière	6	29,74 millions	589
4	Infrastructures	10	462,16 millions	889

PMEs / PMIs :



- **18 décisions** d'investissements, volume de **2 923 261 USD** et **379 emplois**.



Provinces :

- **16,27%** projets interprovinciaux, volume de **4,12 milliards USD** et **10 670 emplois**.

Classement des provinces :

N°	Province	Décision d'investissement
1	Kinshasa	127
2	Haut-Katanga	33
3	Nord -Kivu	27
4	Kongo-Central	21
5	Sud-Kivu	19

N°	Province	Coût d'investissement
1	Haut-Katanga	4 580 135 619
2	Lualaba	1 916 551 866
3	Kinshasa	1 485 070 957
4	Nord -Kivu	842 616 484
5	Kongo-Central	419 062 623

N°	Province	Emploi
1	Kinshasa	11 009
2	Haut-Katanga	5 895
3	Lualaba	3 327
4	Nord -Kivu	2 255
5	Kongo-Central	1 650

III. SITUATION GÉNÉRALE DES INVESTISSEMENTS



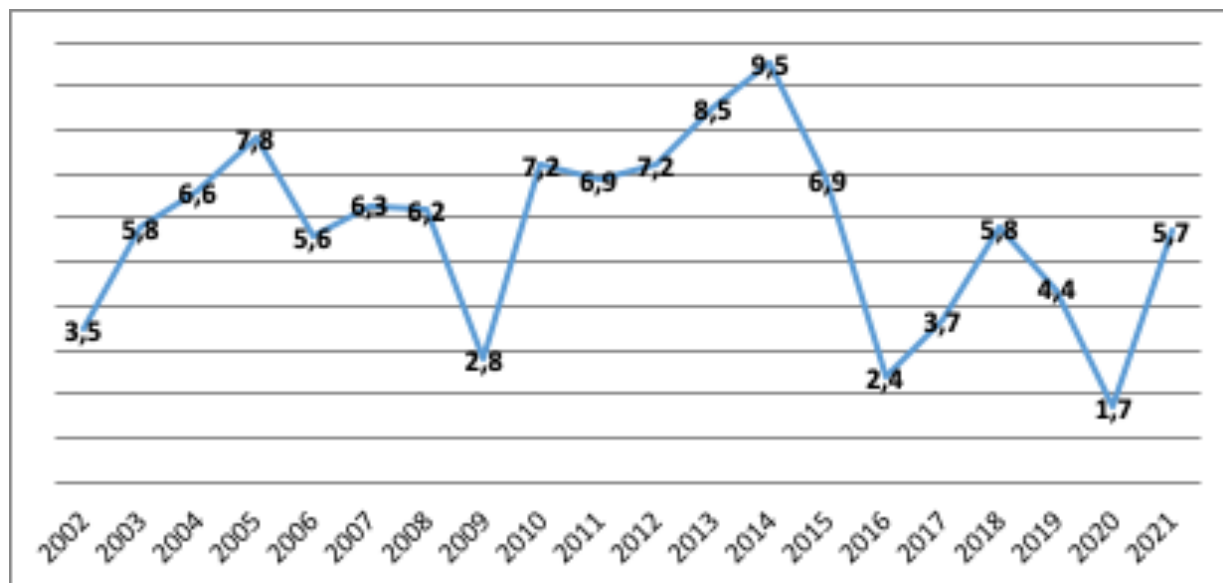
La croissance économique qui est l'augmentation de la richesse produite par un pays entre deux périodes de temps, tire son origine dans plusieurs facteurs dont les principaux sont la consommation et l'investissement. Les entreprises investissent en acquérant des services et biens de production et l'Etat en construisant des infrastructures qui sont nécessaires à la production du secteur privé à cause des économies d'échelle qu'elles engendrent. En réalité, le secteur privé qui est le fer de lance de l'économie, investit quand il fait des anticipations favorables sur l'environnement économique. Ces entreprises vont utiliser leurs ressources dégagées grâce à l'autofinancement ou recourir à l'emprunt (endettement) auprès des institutions financières, afin d'acquérir les biens et services nécessaires à leurs investissements. Ces investissements qui sont, par principe, des investissements de capacité, auront pour effet d'accroître les capacités de production en vue de faire face à une hausse potentielle de demande. Comme la production va augmenter, les entreprises vont embaucher. Ce qui signifie que l'emploi va augmenter et le chômage se réduire. On voit que l'augmentation de l'investissement a un impact direct sur l'emploi.

Le mécanisme de transmission des effets de l'investissement sur la croissance peut se décliner ainsi: l'Investissement augmente l'emploi qui à son tour, augmente la consommation et cette dernière impacte positivement le PIB. C'est ce que les keynésiens ont appelé l'effet multiplicateur de l'investissement. En effet, l'accroissement de l'investissement entraîne un accroissement plus que proportionnel du revenu. Il y a donc des effets de propagation de l'investissement sur la production nationale.

Le graphique ci-après est une illustration de l'évolution de la croissance économique en RDC à partir de 2002.



Figure 1. Evolution du Taux de croissance (2002-2021)



Source : Rapport de la BCC.

La figure ci-avant affiche un taux de croissance très fort à partir de 2003 et le niveau d'investissement global a également pris une tendance stable entre 2003 et 2008, puis une allure positive à partir de 2009. Après une année de croissance modérée, 1,7 % en 2020, l'économie a enregistré une expansion de 5,7 % en 2021, grâce à une hausse de la production minière et aux prix mondiaux élevés des produits d'exportation tels que le cuivre et le cobalt. La croissance des secteurs non extractifs est passée d'une contraction de 1,3 % en 2020 à une croissance de 3,3 % en 2021, grâce aux télécommunications, à l'énergie et aux services non commerciaux. La croissance du pays est tirée par de fortes exportations de matières premières (11,5 %) et des investissements privés (9,8 %).²

Encadré n°1 : Que retenir des récentes évolutions de l'économie congolaise ?

Période caractérisée par d'importantes réformes économiques introduites à partir de 2002 :

- i) la libéralisation de l'ensemble des secteurs de l'économie (minier, télécommunications, etc.)
- ii) l'adoption de nouvelles Lois incitatives;
- iii) l'adoption du taux de change flottant au détriment de taux de change fixe, etc.

La période de 2002 à 2016 est celle où le pays a renoué avec la croissance de l'activité économique; cela, grâce aux efforts du gouvernement via la coordination des politiques macro-économiques : une politique monétaire restrictive et une politique budgétaire rigoureuse.

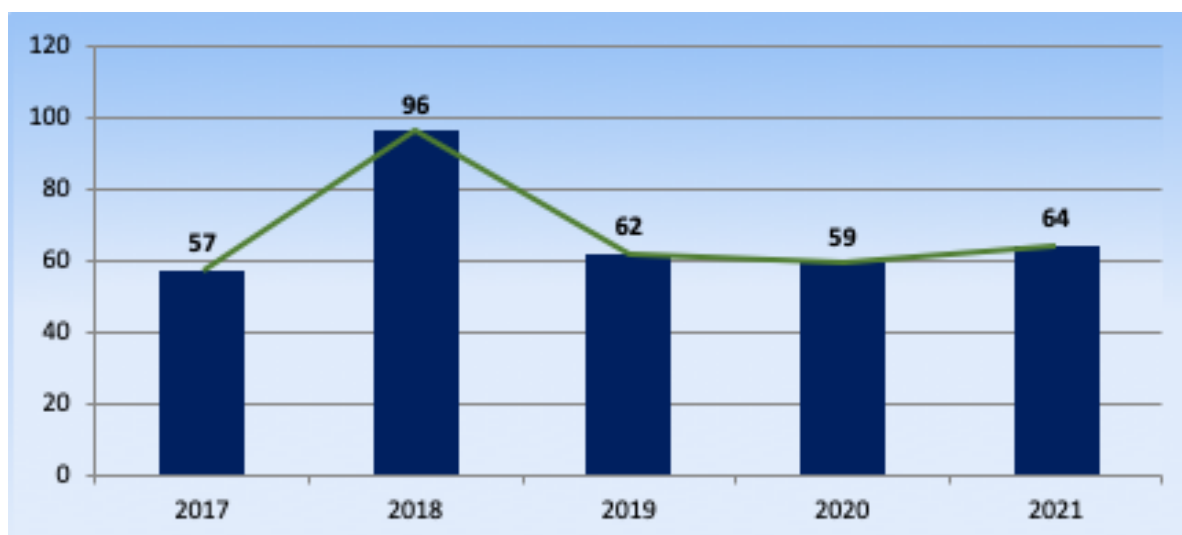
Si 2017 et 2018 ont bénéficié de la dynamique positive de la période précédente, en outre, l'après élection soit à partir de 2019, l'économie a accusé un ralentissement suite aux chocs exogènes.

² Banque Africaine de Développement : Perspectives Economiques sur la RD Congo, 2021.

III.1. Tendances sur les décisions d'investissement

Cette analyse présente la situation globale des intentions d'investissements en République Démocratique du Congo au regard de nombre de projets, emplois à créer et coûts d'investissement, qui sont enregistrés dans le cadre des agréments au Régime Général du Code des Investissements accordés au travers de l'ANAPI.

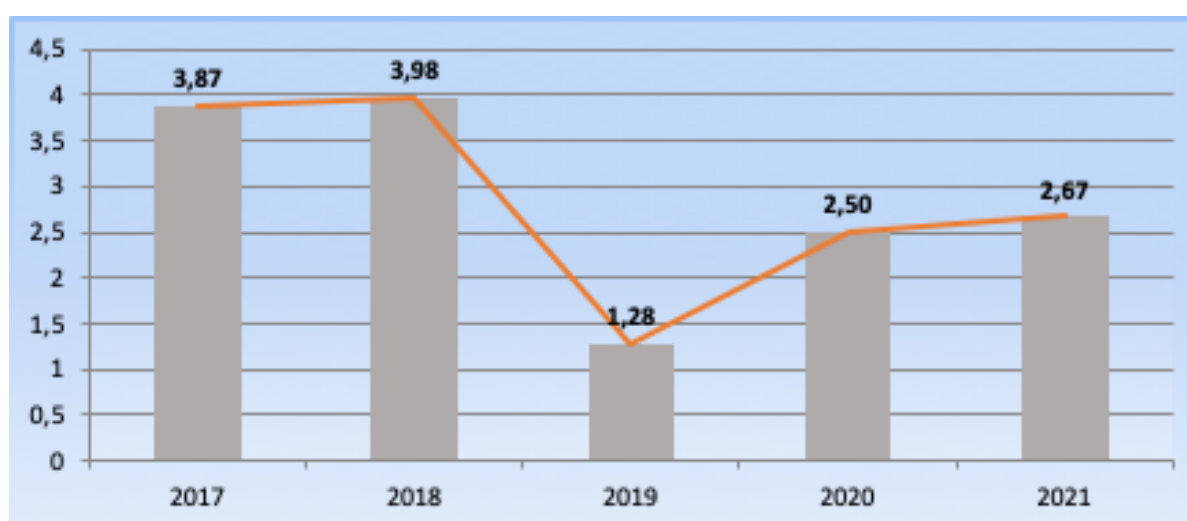
Figure 2. Tendance sur le nombre de projets agréés 2017-2021



Source : ANAPI/Direction des Agréments, Août 2022

En considérant la période allant de 2017 à 2021, il ressort que 338 projets ont été agréés aux avantages du Code des Investissements, parmi lesquels 96 projets agréés en 2018, soit 28,04 %. L'année 2017 est la moins prolifique en termes du nombre de projets, de ce fait, constitue le point le plus bas de la période. Le contexte socio-politique de cette année a ralenti le rythme des dépôts de dossiers de demande d'agrément auprès de l'ANAPI, qui venait d'accueillir une nouvelle équipe dirigeante. En dépit de ce qui précède, l'année 2017 vient en deuxième position après 2018, en termes du coût d'investissement comme le révèle le graphique ci-après :

Figure 3. Evolution du coût d'investissement 2017-2021(en milliards USD)



Source : ANAPI/Direction des Agréments, Août 2022

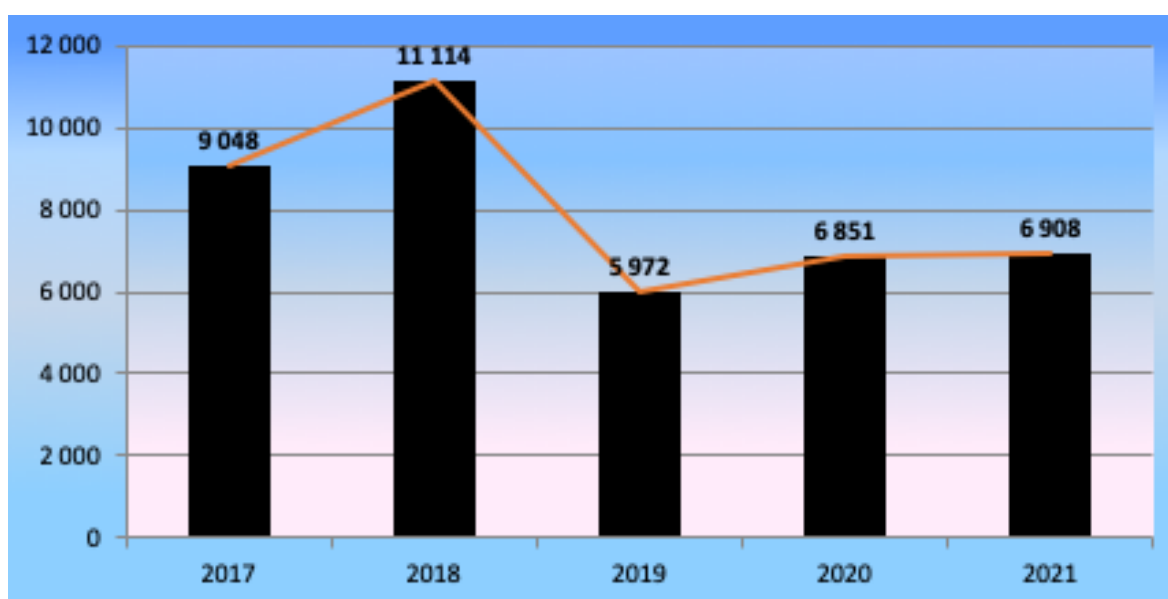
Sur plan international, les années 2017 et 2018 ont vu l'activité économique mondiale être marquée par une expansion à la suite de la reprise économique mondiale observée depuis le second semestre de 2016. L'année 2019 a été caractérisée par des incertitudes politiques et économiques croissantes, attestées notamment par les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, les craintes d'un BREXIT sans accord, lesquelles ont plombé l'activité à l'échelle mondiale. En 2020, il s'est observé un effondrement de l'économie mondiale, causé par la crise sanitaire mondiale dont les effets négatifs ont causé la persistance des incertitudes pour l'année 2021, à la suite des nouvelles vagues de la Covid-19.

Sur le plan interne, le rythme de croissance de l'activité intérieure s'est accéléré en 2017, soit 3,7 % contre 2,4% en 2016, et il s'est poursuivi en 2018 avec un taux de 5,8%. Cette tendance est également perçue en termes du volume des investissements des projets agréés au Code des Investissements, qui est passé de 3,87 milliards USD en 2017 à 3,98 milliards USD en 2018.

Cependant, en 2019, l'activité économique a connu un ralentissement de sa croissance, soit 4,4%, expliqué par la morosité de l'environnement économique et politique (élections, arrêt de la production de certaines entreprises œuvrant dans le secteur minier, etc). Au niveau du Code des Investissements, cette situation s'est ressentie par la baisse drastique du volume des investissements, soit 1,28 milliards USD contre 3,98 milliards USD en 2018.

En 2020, la conjoncture économique a été marquée par le ralentissement de la croissance économique, expliqué principalement par les effets néfastes de la propagation de la pandémie de Covid-19. Il a été constaté en revanche une reprise de la croissance économique en 2021(avec un taux de 5,7% contre 1,7% en 2020). S'agissant des projets agréés au Code des Investissements, les années 2020 et 2021 ont vu leurs volumes d'investissement quasiment doubler, soit 2,5 milliards USD et 2,67 milliards USD respectivement.

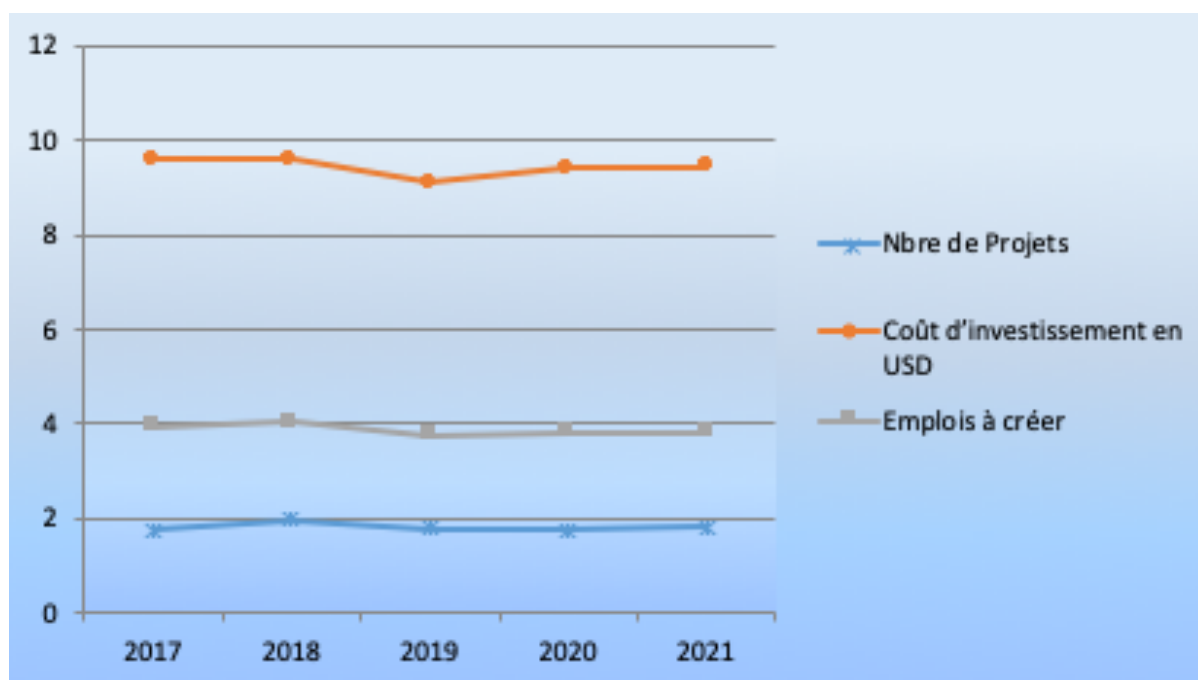
Figure 4. Evolution des emplois à créer



Source : ANAPI/Direction des Agréments, Août 2022

De manière générale, les tendances relatives au Coût des investissements, aux nombre de projets agréés et des emplois à créer sont données par le graphique ci-dessous :

Figure 5. Tendance générale 2017-2021



Source : ANAPI/Direction des Agréments, Août 2022

Les politiques mises en place sur le plan national, avec les effets de celles découlant de l'environnement international, ont permis en premier lieu, d'atténuer les impacts négatifs de la crise sanitaire sur l'économie congolaise en 2020 et en second lieu, de relancer ladite économie, ainsi que l'attractivité des investissements.

III.2. Evolution des investissements par type

Les décisions d'investissement sont catégorisées en projets de création (implantations nouvelles), de diversification, d'extension et de modernisation. Si le premier type est un indicateur d'attractivité des nouveaux investisseurs, les autres types illustrent la confiance renouvelée de ces derniers, après avoir bénéficié antérieurement des avantages du Code des Investissements.

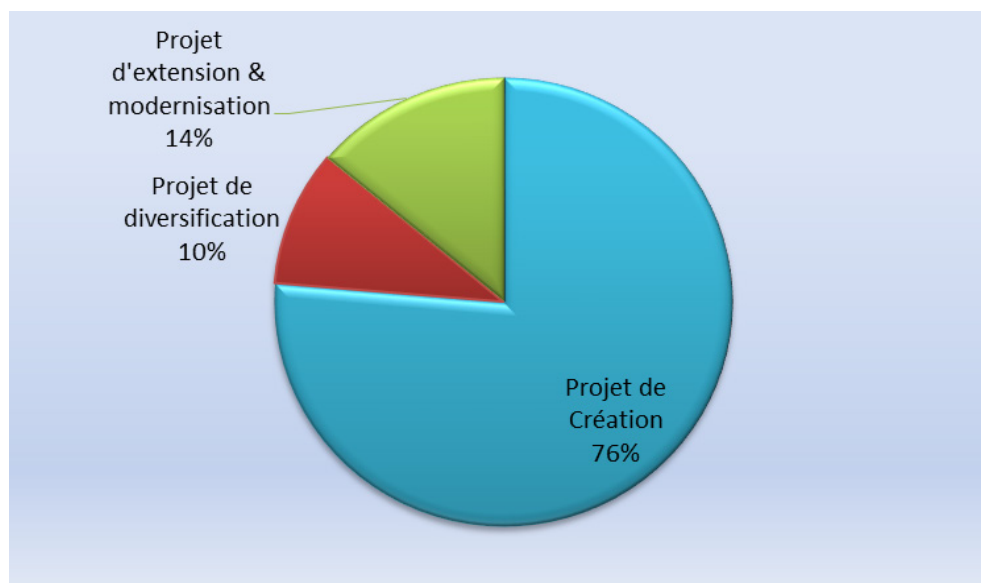
Tableau 1. Décisions d'investissement par type

Type	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Projet de Création	42	82	52	34	48	258
Projet de diversification	3	1	9	15	5	33
Projet d'extension & de modernisation	12	13	1	10	11	47
Total	57	96	62	59	64	338

Source : ANAPI/Direction des Agréments, Août 2022

Il ressort des chiffres repris dans le tableau ci-haut, que les projets de type création occupe la première place. Ils indiquent également un nombre non négligeable de 80 projets émanant des entreprises pour diversifier, étendre et/ou moderniser.

Figure 6. Proportion des investissements par type

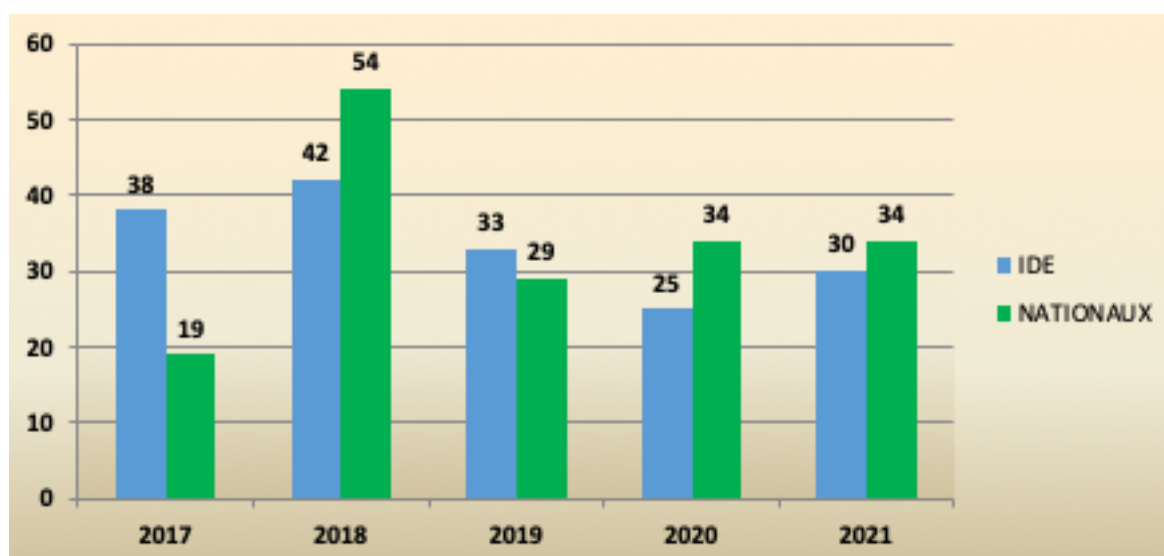


La figure n°6 ci-haut montre que les projets de création ont été majoritaires, avec 258 décisions d'investissement sur les 338 de la période, soit 76,33%. Des entreprises nouvelles ont été implantées et ont bénéficié des avantages douaniers et fiscaux consacrés par le Code des Investissements. Les 24% des projets d'extension, modernisation et diversification, démontrent qu'à ce jour, un nombre d'investisseur ayant bénéficié des avantages du Code, reviennent à l'ANAPI pour l'extension, modernisation et/ou diversification.

III.3. Evolution des investissements selon l'origine des capitaux

Partant de ce qui précède, il apparaît judicieux de poursuivre l'analyse en prenant en compte l'aspect relatif à l'origine des capitaux, à savoir la distinction entre les investissements directs étrangers (IDE) et les investissements nationaux. Au regard de l'article 2 du Code des Investissements, est appelé IDE, « tout investissement dont la participation étrangère dans le capital social d'une entreprise dans laquelle l'investissement réalisé est au moins égal à 10% ».

Figure 7. Evolution du nombre de projets selon l'origine des capitaux



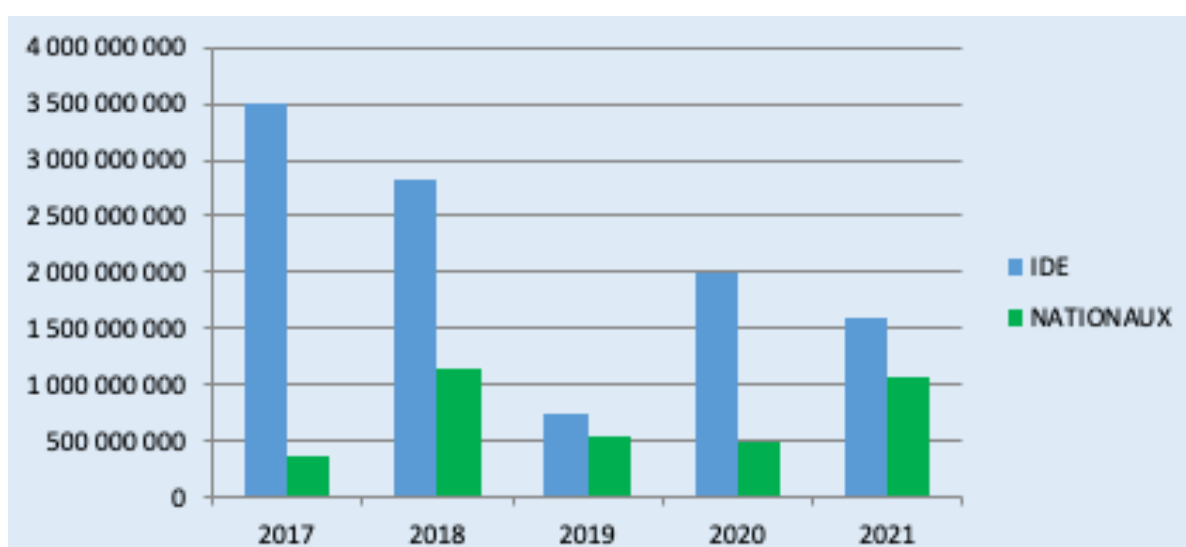
Source : ANAPI/Direction des Agréments, Août 2022

Sur l'ensemble de la période d'analyse, il apparaît que l'ANAPI a agréé 338 projets dont 168 sont considérés comme IDE et 170 comme nationaux. Après l'année 2017, il s'est observé un regain du nombre des investissements nationaux, fruit des efforts de l'ANAPI pour stimuler les investisseurs nationaux. En effet, le quinquennat sous observation renseigne que les investissements nationaux ont été en un nombre plus élevés que les IDE.

Il sied de souligner également que sur les 168 projets agréés en tant qu'IDE sur la période 2017-2021, 4 projets ont été enregistrés dans le secteur des infrastructures et seulement 2 projets pour le secteur de l'agriculture et exploitation forestière, représentant respectivement 40% et 33% desdits secteurs. Ceci est un indicateur de la non-attractivité de ces deux secteurs en matière d'IDE.

Cependant, au cours de ladite période, en ce qui concerne le volume d'investissement, les IDE viennent en première position, avant les investissements nationaux, comme le montre le graphique ci-après :

Figure 8. Evolution du coût d'investissement selon l'origine des capitaux



Source : ANAPI/Direction des Agréments, Août 2022

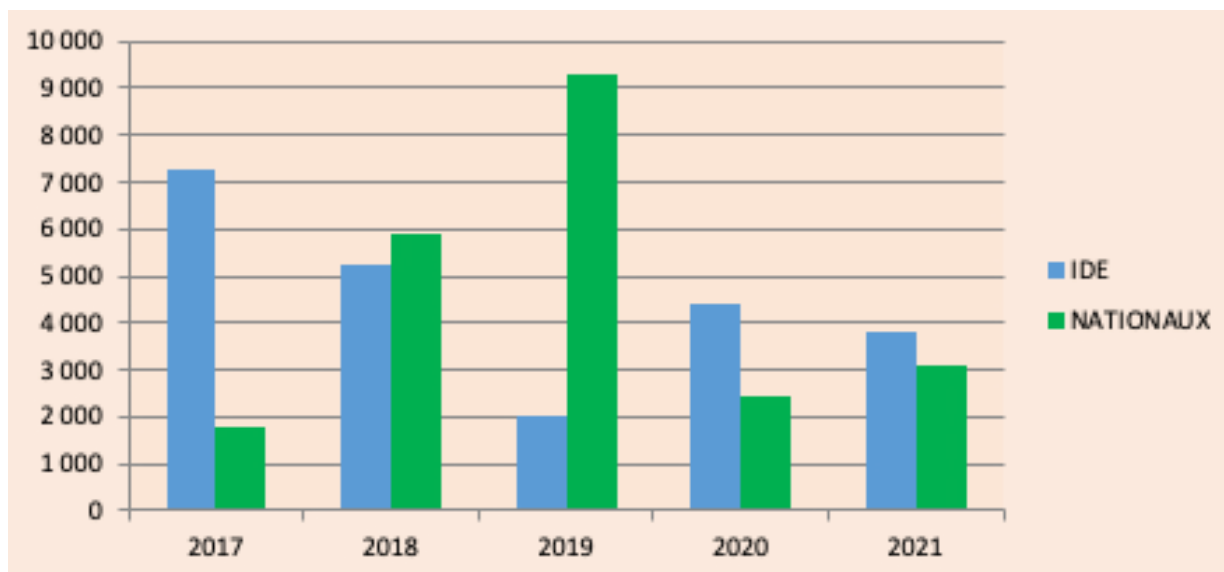
Les intentions relatives aux IDE montrent que ces derniers sont restés en-deçà du seuil d'un milliard USD en 2019, avant de repartir à la hausse pour 2020, avec un niveau avoisinant 2 milliards USD. En 2021, les intentions d'IDE semblent régresser avec un peu plus de 1 milliard et demi USD.

Cependant, se référant aux données de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), il s'est observé une évolution positive du flux des IDE passant de 1,647 milliard USD en 2020, à 1,87 milliard USD en 2021. L'explication de cette apparente contradiction pourrait découler du fait qu'il s'agit des deux variables différentes à savoir les intentions d'investissements non encore réalisés enregistrées par l'ANAPI et les investissements effectivement réalisés, puis captés par la CNUCED. Aussi, il est sans oublier qu'au-delà des écarts entre intentions et réalisations, il existe des flux entrants d'IDE ne passant par l'agrément au Code des Investissements.

Sur toute la période d'analyse, les intentions d'IDE s'élèvent à 10,6 milliards USD contre 3,6 milliards USD pour les nationaux. La répartition sectorielle des IDE sur l'ensemble de la période se présente comme suit : 60,69% dans le secteur de services, 35,92% dans l'industrie, 3,17% dans les infrastructures et 0,22 % dans l'agriculture. Il en ressort que le secteur le plus attrayant pour les IDE est celui de services.

La répartition géographique des IDE indique que 54 projets ont porté sur Kinshasa, 29 sur l'ex-Province du Katanga et 10 projets pour le Kongo-Central. Ces trois pôles constituant respectivement les régions économiques A et B, selon le Code des Investissement, concentrent 55,36 % des IDE.

Figure 9. Evolution des emplois à créer selon l'origine de l'investissement



Source : ANAPI/Direction des Agréments, Août 2022

L'évolution du nombre d'emplois renseigne que les projets d'IDE ont présenté un nombre élevé en terme d'emplois à créer soit 22 777 USD contre 22 449 USD pour les investissements nationaux pour la même période.

Partant du coût d'investissement, le tableau ci-après donne un classement des 10 premiers pays étrangers dont les citoyens ont fait agréer des projets d'investissements sur la période 2017-2021 :

Tableau 2. Top 10 des pays par volume d'IDE

N°	Pays	Coût d'investissement	Nombre de projets	Emplois à créer
1	Royaume-Uni	1 967 071 009	11	2 751
2	Chine	1 504 800 547	14	2 917
3	Afrique du Sud	1 313 899 737	8	1 202
4	Belgique	708 089 999	10	826
5	Emirats Arabes Unis	547 964 557	4	751
6	Ile Maurice	391 219 428	10	1 424
7	Ouganda	338 908 955	2	626
8	USA	318 695 204	7	1 506
9	Panama	265 023 621	1	600
10	Liban	223 277 914	12	712

Source : ANAPI/Direction des Agréments, Août 2022

Le Royaume-Uni occupe la première place de la liste, suivi de la Chine et de l'Afrique du Sud. Selon les continents, ledit classement reprend 3 pays africains (Afrique du Sud, Ile Maurice et Ouganda), 3 pays d'Asie (Chine, Emirats Arabes Unis et Liban), 2 pays d'Europe (Royaume-Uni et Belgique) et 2 pays d'Amérique (USA et Panama).

Encadré n°2 : Les IDE, ce qu'il faut savoir

En RD Congo, le total des décisions d'investissement passé par le Code des Investissements représente un coût de 14,2 milliards USD, dont 10,6 milliards USD représentent les intentions d'IDE et 3,6 milliards USD représentent les investissements des nationaux.

Le Consensus de Monterrey a qualifié les flux internationaux de capitaux privés, y compris l'investissement direct étranger, « d'appoint indispensable aux efforts de développement nationaux et internationaux » et a souligné la nécessité de « créer, aux niveaux national et international, le cadre permettant de mieux favoriser l'acheminement de flux d'investissements directs ». L'IDE s'est révélé une source quasiment inextinguible de flux internationaux de capitaux privés.

Il faut encourager l'IDE car il entraîne, sur le plan du développement, des retombées bénéfiques que ne peuvent conférer les autres sources de financement. Il est en outre à même de créer des liens pouvant accroître la création de valeur à l'échelon local et d'engendrer, par ricochet, des créations d'emplois de grande ampleur dans les entreprises locales.

Il existe des principaux facteurs servant à déterminer la capacité d'un pays à attirer l'IDE, au nombre desquels figurent : i) la taille des marchés et les perspectives de croissance ; ii) le cadre réglementaire et le cadre d'action ; iii) le capital de ressources humaines et naturelles ; iv) les infrastructures matérielles, financières et technologiques ; et v) l'ouverture aux échanges internationaux et l'accès aux marchés mondiaux



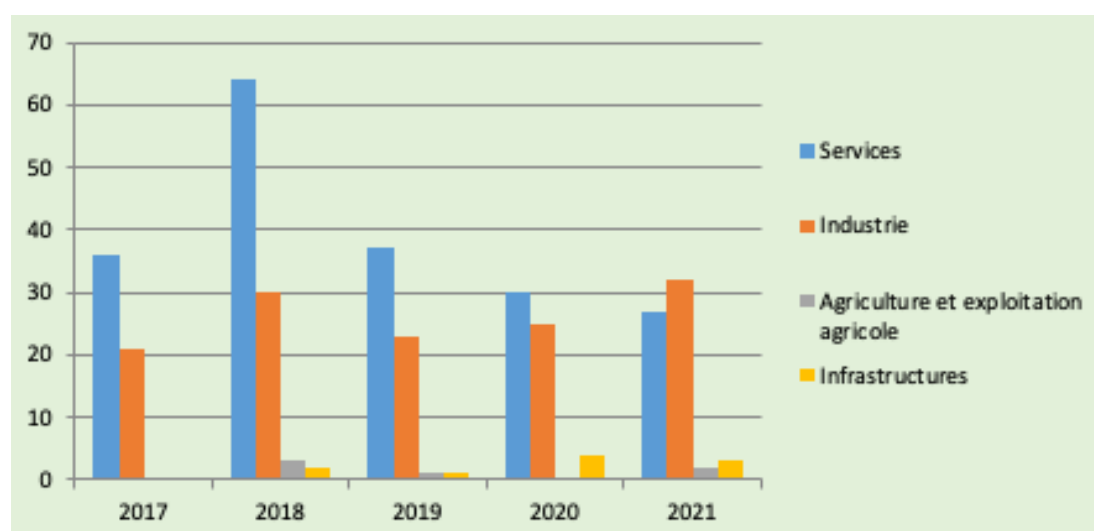
IV. ANALYSE SECTORIELLE DES INVESTISSEMENTS

Au-delà de la situation présentée de façon globale, il est important d'avoir un aperçu sur les différents secteurs d'activité dans lesquels les projets d'investissements sont agréés. Ces derniers se répartissent selon quatre secteurs, à savoir :

- les Services,
- l'Industrie,
- l'Agriculture et l'exploitation forestière,
- les infrastructures

Cette nomenclature est celle qui est actuellement d'usage au sein de l'ANAPI et ils sont constitués des sous-secteurs.

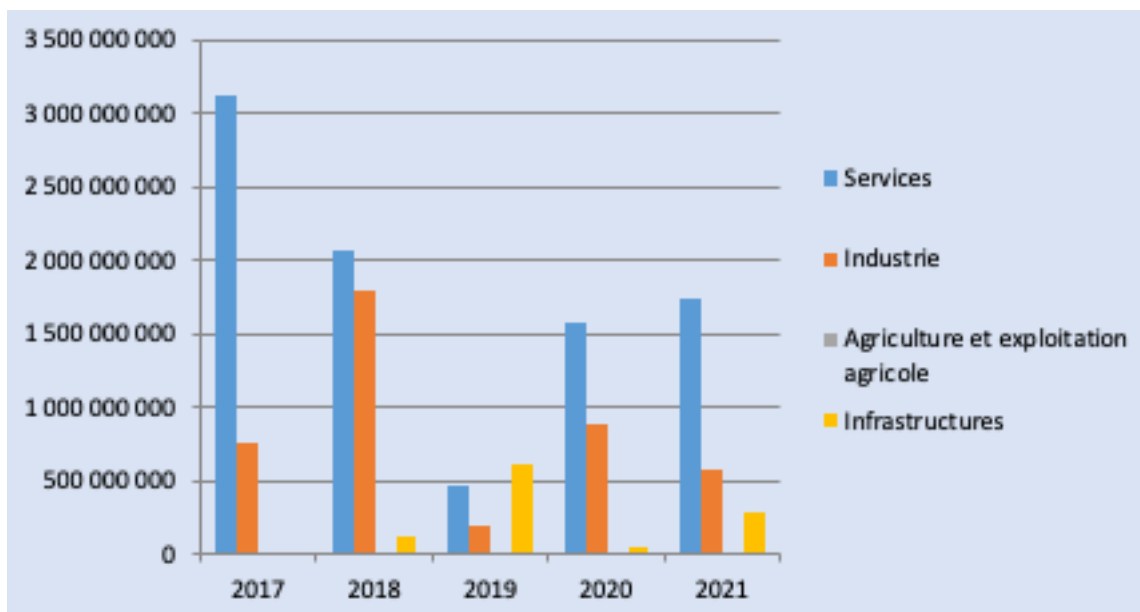
Figure 10. Evolution du nombre de projets agréés par secteur d'activité



Source : ANAPI/Direction des Agréments, Août 2022

Le secteur des services enregistre de 2017 à 2020, le plus grands nombre de projets agréés. L'industrie vient généralement en deuxième position, à l'exception de l'année 2021 où elle a fini en tête. Pour l'année 2017, aucun projet dans l'agriculture et dans les infrastructures n'a été agréé aux avantages du Code des Investissements. Le secteur agricole a été également absent en 2020. Le fait que ces deux derniers secteurs soient toujours à la traîne peut être un indicateur de la présence des goulots d'étranglement dans lesdits secteurs ou de l'inexistence de certains préalables, jugés comme minimum permettant la bonne réalisation des activités. Un autre élément quant à l'explication de la situation de ces deux secteurs peut être le manque d'incitations suffisantes pour les investisseurs qui s'y intéressent. En effet, si les investissements dans ces deux secteurs requièrent généralement des études spécifiques et des conditions naturelles particulières (environnement géographique) de réalisation et d'entretien, il n'en demeure pas moins que leur rentabilité est généralement réalisée dans le long terme. Ainsi, sans mesures incitatives efficaces de la part des décideurs politiques, lesdits secteurs demeureront à la traîne, en dépit du fait qu'ils figurent parmi les priorités du gouvernement congolais.

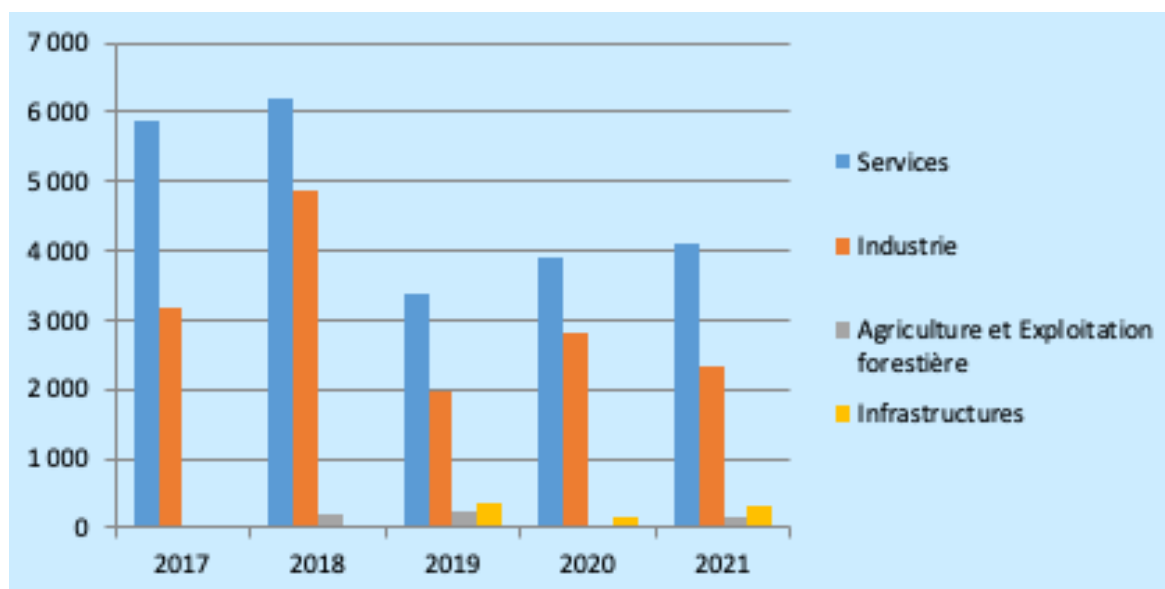
Figure 11. Evolution du coût d'investissement par secteur



Source : ANAPI/Direction des Agréments, Août 2022

Le volume des investissements réalisés dans le secteur des services occupe la première position durant les cinq années sous observation, suivi du secteur de l'industrie. Le coût d'investissement dans le secteur des infrastructures vient en troisième position avec une valeur largement inférieure à celles des deux précédents. L'agriculture ferme la marche, avec des décisions d'investissements d'un volume très faible.

Figure 12. Evolution des emplois potentiels par secteur



Source : ANAPI/Direction des Agréments, Août 2022

Les services présentent le potentiel d'emplois le plus élevé, devant une fois de plus l'industrie. Les deux autres secteurs sont très loin derrière, en termes d'emplois à créer.

A. Les Services

Le secteur de services constitue un domaine d'appui à l'activité économique. Il se greffe sur les autres secteurs et favorise le bon fonctionnement du système.

Tableau 3. Nombre de projets agréés dans le secteur des services

Secteur	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Télécommunications	3	2	1	0	3	9
Hôtellerie et immobilier	15	31	11	7	6	70
Transport fluvial	2	1	0	0	0	3
Transport aérien	0	1	1	0	0	2
Transport routier	6	7	1	2	4	20
Électricité	1	8	5	3	1	18
Centres de santé	4	3	3	5	2	17
Génie civil	2	2	2	7	3	16
Autres services	3	9	11	6	8	37
Total	36	64	35	30	27	192

Source : ANAPI/Direction des Agréments, Août 2022

En 2018, le nombre de projets agréés dans ce secteur est le plus élevé, soit 33,33 %, représentant le tiers des projets de la période. Parmi les 64 projets de 2018, le sous-secteur de l'hôtellerie et immobilier ont une part de 48,44%. C'est le sous-secteur ayant le plus de projets agréés sur la période de cinq ans, à savoir 36,46% des projets.

L'année la moins prolifique en termes de projets agréés pour les services est 2021, avec 27 projets. Les mesures prises pour lutter contre la propagation du virus de la Covid-19, en stricte observation jusqu'en début 2022, ont affecté ce secteur. S'agissant du nombre de projets, les sous-secteurs de transport fluvial et transport aérien, sont au plus bas de la liste. Etant donné que le transport constitue un domaine important dans la circulation des personnes et des biens, il est considéré comme un appui essentiel à l'activité économique. Les projets en transport ferroviaire sont inexistant sur la période 2017 à 2020. Une mise en place du mode de transport multimodal combinant route-rail-fleuve aura un impact plus grand en ce qui concerne l'intégration des marchés et permet le mouvement d'importantes quantités de produits et de personnes.

Tableau 4. Evolution du coût d'investissement dans le secteur des services

Secteur	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Télécom-mu-nications	1 185 013 159	155 050 645	7 763 571	0	117 206 915	1 465 034 290
Hôtellerie et immobilier	1 410 185 107	533 055 291	58 526 163	245 751 866	57 526 817	2 305 045 244
Transport fluvial	31 733 662	17 284 184	0	0	0	49 017 846
Transport aérien	0	4 912 672	58 236 366	0	0	63 149 038
Transport routier	164 060 391	151 506 872	182 068	44 270 145	89 411 011	449 430 487
Électricité	43 142 548	1 148 418 882	405 331 781	20 929 196	71 215 741	1 689 038 148
Centres de santé	16 262 949	6 644 759	27 724 064	750 468 418	11 748 249	812 848 439
Génie civil	44 420 322	5 588 230	164 214 578	80 215 258	1 248 497 817	1 542 936 205
Autres services	224 953 779	52 564 862	67 542 829	436 596 800	144 763 782	926 422 052
Total	3 119 771 917	2 075 026 397	789 521 420	1 578 231 683	1 740 370 332	9 302 921 749

Source : ANAPI/Direction des Agréments, Août 2022

Avec un coût cumulé de 2 305 045 244 USD, le sous-secteur d'hôtellerie et immobilier présente le plus grand volume sur la période d'analyse, suivi du sous-secteur d'électricité avec 1 689 038 148 USD et celui de Génie civil, représentant respectivement 24,78%, 18,16% et 16,59%, soit un cumul de 59,52% pour ces trois sous-secteurs. Le sous-secteur de transport, avec ses ramifications, se trouve être le dernier pour le volume d'investissement. Si le transport routier présente un coût de 449 430 487 USD, les transports aérien et fluvial ont les coûts les plus faibles avec respectivement 63 149 038 USD et 49 017 846 USD.

En ce qui concerne le volume des investissements enregistrés au courant d'une année, 2017 est en tête, suivi de 2018 et l'année avec le plus faible volume étant 2019.



Tableau 4. Evolution des emplois potentiels dans le secteur des services

Secteur	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Télécommunications	876	280	110	0	390	1 656
Hôtellerie et immobilier	860	1 568	246	568	179	3 421
Transport fluvial	80	360	0	0	0	440
Transport aérien	0	50	24	0	0	74
Transport routier	2 704	1 596	20	465	433	5 218
Électricité	179	1 654	1 655	159	180	3 827
Centres de santé	226	131	150	539	70	1 116
Génie civil	480	213	676	1 018	2 100	4 487
Autres services	452	334	614	1 141	766	3 307
Total	5 857	6 186	3 495	3 890	4 118	23 546

Source : ANAPI/Direction des Agréments, Août 2022

Un total de 6 186 d'emplois potentiels est renseigné pour la seule année 2018, ensuite viennent les 5 857 et 4 118 emplois à créer de 2017 et 2021, respectivement.

Le sous-secteur ayant présenté le plus d'emplois à créer est le transport routier avec 5 218 emplois, soit 22,19% de la période. Il est suivi des sous-secteurs de Génie civil et d'électricité avec 19,06% et 16,25% d'emplois à pourvoir pour la période. Si le sous-secteur de l'hôtellerie et immobilier s'affiche en tête en termes du nombre de projets et de leur coût d'investissement, il n'arrive qu'en quatrième position, en matière d'emplois à créer.

Encadré n°3 : Le secteur de services, un leader inattendu

Au total 192 projets ont été agréés dans le secteur des services entre 2017 et 2021 pour un montant total de 9 302 921 749 USD. 36,46% de ces 192 projets concernent le sous-secteur de l'hôtellerie et immobilier et représentent un montant global de 2 305 045 244 USD, soit près de 25% des intentions d'investissement de ce secteur. Cependant, ce sous-secteur n'est pas intensif en main d'œuvre. Il est quatrième en termes de création d'emploi.

Toutefois, l'attractivité de ce sous-secteur ne s'écarte pas vraiment du constat général observé sous d'autres cieux. Il est, en effet, reconnu que l'investissement dans l'immobilier présente moins de risque que dans d'autres secteurs productifs tel que l'industrie. Au-delà de procurer une rente périodique relativement constante dans le temps, la valeur marchande même de l'actif tend à s'apprécier dans le temps. Ce qui en fait naturellement un secteur idéal.

Un autre constat important concerne le sous-secteur du génie civil qui est cinquième en termes de nombre de projet agréés au Code des Investissements (16 projets, soit 8,3% du nombre total) et troisième en termes de coût d'investissement (16,59%). Cependant, sur la période 2017-2021, il est le deuxième sous-secteur en termes de prétention de création d'emploi. Au total, 4 487 emplois y sont attendus, soit une moyenne de 280 emplois par projet agréés. C'est donc un secteur à fort potentiel de création d'emplois qu'il convient sans doute de promouvoir par des mesures spécifiques.

Le sous-secteur de transport, quant à lui, a attiré, pour le volet transport routier, environ 13% des projets du secteur des services. C'est le deuxième du secteur après l'hôtellerie et l'immobilier. Il se positionne dernier en termes du coût d'investissement. En d'autres termes, le coût moyen d'investissement par projet agréé est relativement faible. Cependant, il est le sous-secteur ayant présenté le plus grand potentiel en termes de création d'emplois, environ 22% du total du secteur des services sur la période d'étude.

B. L'industrie

L'industrie est l'un des secteurs cibles dans le PNSD pour Faire de la RDC un pays à revenu intermédiaire à l'horizon 2030 et à revenu élevé à l'horizon 2050. C'est dans cette optique que le pays a adopté en janvier 2020 le Document de la Politique et des Stratégies Industrielles (DPSI) qui est la déclinaison du PNSD et de la DSRP 2. La vision de cette politique consiste à doter la R.D.C d'un tissu industriel dynamique, compétitif, responsable en matière d'environnement et de développement durable fondée sur l'élargissement de la chaîne de création des valeurs pour plus d'emplois décents en vue de contribuer à l'éclosion d'une économie diversifiée et compétitive.

Pour ce faire, le Gouvernement compte soutenir conjointement les industries d'exportations (IE) et celles pouvant garantir la substitution des importations (SI) par des produits générés localement.

Avec les multiples potentialités dont dispose la RDC pour valoriser les investissements industriels, un certain nombre des projets ont été agréés au Régime Général du Gode des Investissements pendant la période de 2017 à 2021.

Tableau 5. Evolution du nombre de projets dans le secteur de l'industrie

Sous-secteur	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Savons et cosmétiques	0	0	1	0	1	2
Matériaux de construction et produits similaires	6	1	5	3	8	23
Produits en plastique, mousse, caoutchouc, ...	1	0	0	1	3	5
Papiers hygiéniques et serviettes	0	0	0	0	0	0
Industrie manufacturée	0	1	2	0	0	3
Transformation du cuivre et autre minerais	2	0	0	1	0	3
Pharmaceutique	0	0	0	1	1	2
Agro-industrie	7	15	9	9	13	53
Autres industries	5	9	9	9	5	37
Industries Brassicoles	0	0	0	1	1	2
Total	21	26	26	25	32	130

Source : ANAPI/Direction des Agréments

Sur les 338 projets agréés de 2017 à 2021, le secteur de l'industrie représente 38,5%, soit 130 projets enregistré sous ce secteur. L'année 2021, placée sous le signe de la reprise économique, a enregistré 32 projets agréés dans le secteur de l'industrie, soit 24,62 %, près du quart du total de la période. Avec un total de 53 projets agréés, soit 40,77%, le sous-secteur de l'Agro-industrie pendant ces 5 dernières années, vient en premier, suivi des autres industries et des matériaux de construction. Ces trois sous-secteurs ont, au cours de la période 2017-2021, enregistré 86,92 % des projets agréés.

Toutefois, il est constaté que les investissements dans l'agro-industrie sont en voie de croissance par rapport à d'autres sous-secteurs cités dans le tableau ci-dessus.

Tableau 6. Evolution du coût d'investissement dans le secteur de l'industrie

Sous-secteur	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Savons et cosmétiques	0	0	5 288 031	0	179 499	5 467 530
Matériaux de construction et produits similaires	562 988 951	634 440 983	40 274 837	54 536 303	126 296 661	1 418 537 735
Produits en plastique, mousse, caoutchouc, ...	1 174 257	0	0	15 671 564	74 732 362	91 578 183
Papiers hygiéniques et serviettes	0	0	0	0	0	0
Industrie manufacturée	0	76 294 588	9 693 166	0	0	85 987 754
Transformation du cuivre et autre minéral	23 701 362	0	0	9 800 368	0	33 501 730
Pharmaceutique	0	0	0	19 207 401	1 991 980	21 199 381
Agro-industrie	107 829 273	109 382 428	39 192 805	99 778 616	199 736 345	555 919 467
Autres industries	56 868 064	965 255 905	142 047 023	650 156 207	179 759 911	1 994 087 110
Industries Brassicoles	0	0	0	28 206 589	1 462 429	29 669 018
Total	752 561 907	1 785 373 904	236 495 862	877 357 048	584 159 187	4 235 947 908

Source : ANAPI/Direction des Agréments, Août 2022

Au regard des coûts d'investissements des projets agréés pendant les 5 dernières années, le secteur de l'industrie a enregistré au total des investissements à hauteur de 4 235 947 908 USD. Ce secteur vient en deuxième position après le secteur des services. Le sous-secteur dénommé « autres industries » a enregistré le volume le plus élevé sur la période 2017-2022, soit 47,08%, suivi des matériaux de construction avec 33,49% et de l'Agro-industrie avec 13,12%. Il ressort à ce niveau, que 93,69 % du volume d'investissement dans le secteur de l'industrie, de 2017 à 2021, ont porté sur ces trois sous-secteurs.

Tableau 7. Evolution des emplois potentiels dans le secteur de l'industrie

Sous-secteur	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Savons et cosmétiques	0	0	28	0	17	45
Matériaux de construction et produits similaires	1530	471	280	348	438	3 067
Produits en plastique, mousse, caoutchouc, ...	41	0	0	33	178	252
Papiers hygiéniques et serviettes	0	0	0	0	0	0
Industrie manufacturée	0	173	311	0	0	484
Transformation de cuivre et autres minerais	0	0	0	0	0	0
Pharmaceutique	0	0	0	340	34	374
Agro-industrie	1 366	2 441	293	666	863	5 629
Autres industries	254	1 798	1 055	1 273	781	5 161
Industries Brassicoles	0	0	0	37	28	65
Total	3 191	4 883	1 967	2 697	2 339	15 077

Source : ANAPI/Direction des Agréments, Août 2022

Le secteur de l'industrie a enregistré en général 15 077 emplois à créer pendant les 5 dernières années, soit 37,8% sur l'ensemble des 39 893 emplois à créer pendant la période. Les trois sous-secteurs cités ci-avant sont également au sommet des emplois à créer dans le secteur de l'industrie, avec 91,91% d'emplois potentiels pour ladite période.

Il apparaît que l'essentiel des investissements dans le secteur de l'industrie tourne autour des trois sous-secteurs susmentionnés (matériaux de construction, Agro-industrie et autres industries). Leur niveau d'intégration avec les autres secteurs pourraient justifier ce constat. En effet, l'essor de l'hôtellerie et immobilier exerce, au travers d'un accroissement de la demande, des effets positifs sur l'industrie des matériaux de construction. L'Agro-industrie est quant à elle, directement impliqué dans la consommation des ménages en produits de premières nécessité et autres aliments, d'où elle présente un attrait particulier pour les investisseurs à la recherche d'une rentabilité dans le court ou moyen terme.

Par rapport au dossier soumis à l'ANAPI, il ressort également des informations ci-avant, qu'aucun projet n'a été enregistré dans le sous-secteur d'industrie de transformation de cuivre et autres minerais. Il y a également absence des projets d'investissement agréés dans le domaine d'industrie d'équipements. Ces deux types sont importants dans le domaine de l'industrie lourde. Celle-ci est en amont de la chaîne de production et essentielle à la souveraineté et à l'économie nationale. De toutes les branches de l'industrie lourde, seules les cimenteries ont été agréées au cours de la période, avec 8 projets, pour un volume de 639 422 456 USD et 1 113 emplois potentiels.

Encadré n°4 : L'industrie, un secteur qui peine à décoller

Le nombre de décision d'investissement dans le secteur de l'industrie en RDC indique au total 130 projets pour une période de 5 ans, soit 38,5% par rapport à l'ensemble des secteurs. L'essentiel des investissements dans le secteur de l'industrie tourne autour des trois sous-secteurs, à savoir, matériaux de construction, Agro-industrie et autres industries.

Aucun projet n'a été enregistré dans le sous-secteur d'industrie de transformation de cuivre et autres minerais, de même que pour le domaine d'industrie d'équipements, qui sont des branches l'industrie lourde.

Il sied de souligner qu'un Plan Directeur d'Industrialisation a été mis en place par les autorités congolaises à Kinshasa dans le but de diversifier les secteurs de l'économie sur l'ensemble du territoire national. La mise en place des zones économiques spéciales (ZES) est une étape cruciale dans la matérialisation dudit plan.

La politique industrielle de la R.D.C est consignée dans le Document de la Politique et des Stratégies Industrielles, DPSI en sigle. Ce document est la déclinaison du Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, de seconde génération (DSRP 2) et du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) pour le secteur Industriel.

Le but de cette politique consiste à doter le pays d'un tissu industriel dynamique, compétitif, responsable en matière d'environnement et de développement durable fondée sur l'élargissement de la chaîne de création des valeurs pour plus d'emplois décents en vue de contribuer à l'éclosion d'une économie diversifiée et compétitive.

C. Agriculture et exploitation forestière

L'un des objectifs fixés en préambule du Code des Investissement porte sur le secteur agricole. Il s'agit de favoriser les investissements qui développeront l'agriculture et l'agro-industrie par la mécanisation en vue d'assurer l'autosuffisance alimentaire afin de réduire les importations des produits de base et permettre à la fois l'accroissement des revenus dans les communes rurales, l'amélioration de l'approvisionnement des industries agro-alimentaires en matières premières et enfin, l'élargissement du marché intérieur des biens de consommation courante.

Il existe en RD Congo, de nombreuses opportunités d'investissement dans le secteur agricole, et ce, en allant de la production à la commercialisation, afin de créer une chaîne de valeur compétitive au niveau de la sous-région. Avec son potentiel agronomique exceptionnel et une superficie de terres agricoles inégalée en Afrique, la RDC est à même de nourrir 2 milliards de personne et elle dispose de plus de 80 millions de terres arables dont moins de 10% sont actuellement exploités. La diversité des climats, appuyée par un important réseau hydrographique permet de pratiquer une gamme variée des spéculations agricoles.

Tableau 8. Evolution du nombre de projets dans le secteur d'agriculture et exploitation forestière

Sous-secteur	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Exploitation Forestière	0	0	1	0	1	2
Agriculture	0	3	0	0	1	4
Total	0	3	1	0	2	6

Source : ANAPI/Direction des Agréments, Août 2022

Au cours de la période s'étendant de 2017 à 2021, seuls 6 projets ont été agréés dans ce secteur, avec les deux tiers dans le sous-secteur de l'Agriculture. Il existe des années telles que 2017 et 2020, durant lesquelles aucun projet d'investissement n'a été agréé dans ledit secteur.

Tableau 9. Evolution du coût d'investissement dans le secteur d'Agriculture et exploitation forestière

Sous-secteur	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Exploitation Forestière	0	0	5 873 850	0	17 909 637	23 783 487
Agriculture	0	4 922 413	0	0	1 030 639	5 953 052
Total	0	4 922 413	5 873 850	0	18 940 276	29 736 539

Source : ANAPI/Direction des Agréments

Le quinquennat sous examen, présente un total de 29 736 539 USD comme coût d'investissement dans le secteur d'Agriculture et exploitation forestière. Cette valeur représente 0,21% du volume global des investissements durant la période 2017-2021.

Tableau 10. Evolution des emplois potentiels dans le secteur d'Agriculture et exploitation forestière

Sous-secteur	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Exploitation Forestière	0	0	255	0	120	375
Agriculture	0	191	0	0	20	211
Total	0	191	255	0	140	586

Source : ANAPI/Direction des Agréments, Août 2022

Le sous-secteur d'exploitation forestière affiche 375 emplois à créer au courant de toute la période, soit 63,99% de son secteur qui, avec un total de 586 emplois potentiels, demeure sur la dernière marche, loin derrière les services et l'industrie.

En dépit du fait que l'agriculture soit considérée comme priorité des priorités, une analyse approfondie sur le secteur de l'agriculture en RD Congo, permet de ressortir les observations ci-après, caractérisant ce secteur :

- Le taux de mécanisation du secteur demeure faible
- La production demeure essentiellement tournée vers la subsistance
- L'inexistence d'une banque agricole et la difficulté des agriculteurs à l'accès au crédit auprès des banques locales
- L'inexistence d'une véritable chaîne de valeur allant de la culture de produits jusqu'à leur transformation
- La difficulté d'évacuation des produits agricoles des points de culture vers les marchés potentiels

L'économie demeurant encore extravertie, une baisse de performance du secteur agricole entraîne une baisse de production des cultures dites d'exportation. Si ces dernières représentaient 13,18% du PIB au coût des facteurs en 1958, elles ont été à hauteur de 0,24% du PIB en 2018.³ Cette situation a des effets non négligeables sur la composition des exportations de l'économie congolaise et traduit un degré de vulnérabilité élevée vis-à-vis de l'extérieur.

A ce stade, la RD Congo est loin d'avoir un secteur agricole moderne et productif, et surtout, loin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire des populations telle que prônée par les décideurs politiques.

Encadré n°5 : Agriculture, une priorité qui n'en est pas une dans les faits

Secteur qualifié de prioritaire par le gouvernement aussi bien dans le Code des Investissements que dans les Plans Nationaux de développement (DSCRN puis PNSD) l'agriculture est l'un des secteurs le moins plébiscités par les investisseurs dans le cadre du Code des Investissements. Seuls 6 projets d'investissements ont été agréés avec 28 millions de dollars sur l'ensemble de la période sous étude, soit 0,21% du volume global des intentions d'investissement.

Rappelons qu'en 2011 le pays promulguait deux lois importantes, l'une se rapportant à l'agriculture, l'autre à la foresterie. L'on pouvait croire que ces réformes du cadre légal auraient une incidence positive sur le développement du secteur et attireraient davantage des capitaux. Pourtant, en dépit de tout, le secteur n'a pas été plus captivant pour les investisseurs.

Le nombre d'emplois générés au cours de ladite période est relativement faible, loin du potentiel de création d'emploi historiquement reconnu à ce secteur. À ce jour, ce secteur se caractérise par :

(i) Une faible mécanisation ; (ii) Une production de subsistance ; (iii) Inexistence des produits financiers adaptés aux exigences de ce secteur ; (iv) Absence d'une chaîne de valeur agricole ; (v) Difficulté d'évacuation de la production vers des points éloignés du pays faute des routes de desserte agricole.

³ Jean-Robert Mpia Izampwe (2022), Recherche sur les causes de la régression économique du Congo, 1960-2020, Mémoire de Maîtrise, Université d'Ottawa, p.27.

D. Infrastructures

Dans un écosystème socio-économique, les infrastructures contribuent à l'amélioration durable de la qualité de vie de la population en permettant l'intégration des marchés, la facilitation des échanges et d'implantation des structures de production. Elles contribuent ainsi à la croissance et à la redistribution efficace des richesses issues de celle-ci. Elles constituent le support sur lequel se développe la vie économique et sociale d'un pays.

Les infrastructures sont un secteur éligible au Code des Investissements de la RD Congo. Les informations sur ledit secteur se présentent comme suit :

Tableau 11. Evolution du nombre de projets dans le secteur d'infrastructures

Secteur	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Infrastructures	0	2	1	4	3	10

Source : ANAPI/Direction des Agréments, Août 2022

Le nombre de projets agréés dans les infrastructures est à son plus haut niveau en 2020, à savoir 4 projets sur les 10 recensés durant la période d'étude. Aucun projet dans ce secteur n'a été agréé en 2017. Ce faible nombre peut être révélateur d'un manque d'incitations suffisantes dans le secteur ou d'un manque de confiance de certains investisseurs qui ont peur de se voir exproprier des ouvrages, après avoir investi. Aussi, ceci peut traduire un manque d'assouplissement dans les lois, conditions et procédures alourdissant les opérations dans ledit secteur.

Tableau 12. Evolution du coût d'investissement dans le secteur d'infrastructures

Secteur	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Infrastructures	0	118 944 847	19 213 621	42 504 313	281 533 994	462 196 775

Source : ANAPI/Direction des Agréments, Août 2022

Les infrastructures présentent des intentions d'investissement de l'ordre de 462 196 775 USD soit 3,23 % du volume des investissements des projets agréés de 2017 à 2022. Ce secteur est en peine de décollage à l'instar de l'agriculture et ce, pour des raisons évoquées ci-avant.

Tableau 13. Evolution des emplois potentiels dans le secteur d'infrastructures

Secteur	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Infrastructures	0	45	365	162	311	883

Source : ANAPI/Direction des Agréments, Août 2022

Fort de l'expérience des crises qui ont touché différentes économies à travers le monde, il apparaît de manière consensuelle que les investissements dans les infrastructures, lorsqu'ils sont soigneusement conçus et mis en œuvre, peuvent constituer un outil politique efficace pour relever les principaux défis en matière d'emploi.

Dans la plupart des programmes et projets d'investissement public, l'emploi reste l'un des objectifs subsidiaires du développement des infrastructures. Toutefois, l'approche dite à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) des investissements dans les infrastructures assure des infrastructures résilientes, améliore la qualité de vie des gens et génère des possibilités d'emploi indispensables.

Le constat fait est qu'au cours de la période 2017-2021, le secteur des infrastructures affiche un nombre d'emplois potentiels de 883 personnes.

Lorsqu'une économie, à l'instar de l'économie congolaise, est confrontée à des défis structurels et que les possibilités de travail formel sur le marché du travail sont limitées, des programmes publics d'emploi à long terme peuvent être conçus comme un outil politique anticyclique.

Encadré n°6 : Les infrastructures : le secteur auquel on accorde moins d'intérêt

Les données indiquent un faible taux d'investissement dans le secteur des infrastructures, ayant enregistré 10 projets sur 5 ans, pour un volume de 462, 2 millions USD.

Etant donné le rôle crucial des infrastructures comme facteur de croissance et développement économiques, les chiffres ci-haut sont devraient être une interpellation pour les décideurs politiques du pays.

Par ailleurs, Le renforcement de l'unité territoriale du pays passe notamment par des infrastructures viables et un système de transport stratégiquement cohérent et complémentaire.

Cette approche, dans un contexte de mondialisation sous-tendue par une mutualisation des énergies, exige une orientation vers haut degré d'intégration sur les plans national et régional afin de faciliter les échanges aussi bien au niveau culturel, commercial que financier.

Il est noté que le déficit en infrastructure en Afrique conduit à une croissance des coûts de production et des services, une baisse de la compétitivité des affaires, un impact négatif sur le flux des Investissements Directs Etrangers vers le continent. Cette triste réalité influence le taux de croissance de l'économie et le développement social sur le continent.

Ainsi sur le plan continental, le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), approuvé en 2012 par les chefs d'État et de gouvernement africains, présente un plan ambitieux à long terme pour combler le déficit d'infrastructure en Afrique, sous la houlette de la Banque Africaine de Développement (BAD). Les projets d'infrastructure identifiés par le PIDA nécessitent des investissements de l'ordre de 360 milliards USD d'ici 2040, dont environ 70 milliards USD d'ici 2020. Ceci constitue un programme dont la RD Congo, avec son volume d'investissement de moins d'un milliards pour la période de 2017 à 2021, dans les infrastructures, pourrait tirer profit.



V. SITUATION DES PME AGREES AU CODE DES INVESTISSEMENTS

Les PME sont « l'un des moteurs de la création d'emplois et de la croissance du PIB. Elles contribuent pour beaucoup à la diversification économique et à la stabilité sociale, et jouent un rôle important dans le développement du secteur privé »⁴ Elles font depuis quelques années l'objet d'une attention croissante de la part tant des pouvoirs publics que des économistes. Acteurs importants de l'économie en termes d'innovation et de création d'emplois, elles pourraient l'être davantage encore si elles parvenaient à trouver les conditions de leur développement dans de meilleures conditions et, pour certaines d'entre elles, à se constituer en leaders mondiaux. En dynamique, elles sont responsables de la grande majorité des créations d'emplois sur le long terme⁵.

Le Code des Investissements, en son article 2, précise ce qui suit au sujet de petites et Moyennes Entreprises ou Petites et Moyennes Industries (PME et PMI) :

« Les entités économiques constituées soit sous forme d'entreprise individuelle ou soit sous forme sociétaire. Dans le premier cas, la propriété revient aux personnes physiques et le chef d'entreprise est tenu d'assurer lui-même les fonctions de gestion financière et administrative. Dans le second cas, il s'agit des sociétés employant au moins cinq travailleurs.

Le seuil de recevabilité des PME et PMI au Régime Général de la présente loi qui fixe au minimum à l'équivalent de dix mille (10.000) dollars américains et au maximum à l'équivalent de deux cent mille (200.000) dollars américains »⁶ sème la confusion avec un grande qui pourrait aussi venir au regard de la même loi avec un projet dont le coût d'investissement ne dépasse pas ce seuil maximal de 200 000 USD.

Les données à la disposition de l'ANAPI, comme repris dans le tableau à la page suivante, indique que sur la période de cinq ans sous-examen, seules 18 PME ont fait agréer leurs projets aux bénéficiaires du Code des Investissements. Il ressort que 15 PME sur les 18 ont été agréées de 2019 à 2021, alors que les 3 autres l'ont été en 2017. Cette situation s'explique principalement par le Projet d'Appui au Développement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises, «PADMPME» à travers le Ministère des PME qui a lancé des concours sur l'entrepreneuriat. Il y a aussi les efforts fournis par l'ANAPI ces quatre dernières années dans la sensibilisation sur l'entrepreneuriat à travers des Journées Portes Ouvertes « JPO » de 2018 et 2019 qui ont eu un effet boule de neige sur les agréments.

Il s'agit d'un programme d'appui que le gouvernement de la RDC a mis en place pour promouvoir les initiatives économiques des opérateurs de cette catégorie, dans le cadre de la Stratégie nationale pour le développement des petites et moyennes entreprises adoptée en 2016. Ce projet est mis en œuvre par l'Unité Nationale de Coordination créée par le Décret n° 18/021 du 30 mai 2018 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Pilotage du Projet d'Appui au Développement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises.

Le tableau ci-après indiquant la situation des projets que les PME ont fait agréer au cours de la période allant de 2017 à 2021 montre que les PME sont essentiellement réparties entre les secteurs

4 . Société Financière Internationale, Le Guide des services bancaires aux PME, éd IFC, Washington, 2010, p3

5 Grégoire Chertok, Le financement des PME, éd. La Documentation française, Paris 2009, pp 7 et 12.

6 Code des Investissements de 2002, article 2, alinéa h.

de l'industrie (9 PME) et celui des services (8 PME). Un seul projet de PME a été agréé dans le secteur des infrastructures. Le Coût d'investissement est quant à lui orienté à 50,69% dans l'industrie, 43,16% dans les services et 6,15% dans les infrastructures. Aucune PME, durant les cinq dernières années, n'a fait agréer son projet dans le secteur agricole.

Il révèle aussi un très faible niveau de cette catégorie à bénéficier des avantages qu'offre le Code des Investissements, lequel niveau peut s'expliquer notamment par le fait que plusieurs d'entre elles :

- i) n'ont pas accès facile aux financements bancaires à causes des conditionnalités relatives principalement aux garanties (gages) et au risque-client, à cela s'ajoute aussi les taux d'intérêt excessifs ;
- ii) évoluent soit dans l'informel et ou dans les secteurs non-éligibles audit Code comme celui du commerce général et ne remplissent pas les conditions nécessaires pour être éligibles au Code des Investissements;
- iii) n'ont pas d'informations suffisantes sur ce qu'offre ce Code en termes d'exonérations faute d'une vulgarisation limitée.

Tableau 14. Répartition sectorielle des PME/PMIs agréés au Code des Investissements

Année	Services			Industrie			Agriculture et exploitation forestière			Infrastructures		
	Nbre de projets	Coût d'Invest. en USD	Emplois à créer	Nbre de projets	Coût d'Invest. en USD	Emplois à créer	Nbre de projets	Coût d'Invest. en USD	Emplois à créer	Nbre de projets	Coût d'Invest. en USD	Emplois à créer
2017	2	391 209	31	1	88 271	64	0	0	0	0	0	0
2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2019	5	783 462	89	3	597 528	89	0	0	0	0	0	0
2020	0	0	0	2	376 915	23	0	0	0	1	179 704	5
2021	1	87 090	20	3	419 082	58	0	0	0	0	0	0
Total	8	1 261 761	140	9	1 481 796	234	0	0	0	1	179 704	5

Source : ANAPI/Direction des Agréments, Août 2022

Encadré n°7 : Les PME/PMI : vers une lueur d'espoir ?

Les PME jouent un rôle fondamental dans les économies des pays riches que ceux en développement comme en RD Congo où elles participent activement à la croissance économique, occupent une place importante dans l'emploi urbain et génération d'une part importante des revenus des ménages.

Bien que leur importance soit incontestable, au regard des données statistiques disponibles des PME qui ont eu accès aux avantages du Code des Investissements, il est difficile de mesurer leur poids dans l'économie congolaise. Les PME en RD Congo sont confrontées aux énormes difficultés qui plombent leur développement. Le faible niveau des PME au Code des Investissements durant la période sous étude pousse à réflexion sur les conditions à offrir à catégorie pour les rendre plus efficaces et compétitives.

Les PME ont besoin d'abord besoin d'un accompagnement financier pour qu'elles viennent au Code des Investissements, c'est ce qui s'observe dans les données statistiques ci-dessus où elles ont bénéficié d'un appui financier du Programme PADEMPME lancé par le Gouvernement avec l'appui des Bailleurs de fonds il y a au moins trois ans. Les Banques voient en elles les risques potentiels à cause notamment de leur incapacité à donner des gages solides, l'absence des états financiers, le faible niveau de formalisation.

Sans financement, malgré la présence du Code des Investissements qui offre des avantages tant douaniers que fiscaux, les PME ne pourront :

- être des partenaires efficaces dans le domaine d'investissement;
- fournir des efforts pour se formaliser ou augmenter leur capacité de production, elles souhaitent évoluer dans l'informel et se limiter dans le secteur moins risqué comme celui de négoce.

Le Gouvernement devra mettre en place des conditions favorables du climat des affaires devant permettre à ce segment combien important à accéder au financement adéquat avec des conditionnalités plus souples comme cela se fait dans d'autres pays du monde qui trouvent dans les PME un avenir prometteur pour la croissance et le développement. Dans le processus de ré-visitation du Code des Investissements, la définition accordée aux PME mérite une révision en vue de donner une compréhension sur cette catégorie qui permet d'éviter toute confusion comme c'est le cas actuellement avec les Très Petites Entreprises (TPE) et les grandes entreprises sur les point du coût d'investissement, chiffre d'affaires et du nombre d'emploi. Si une PME est une entité qui doit avoir au moins 5 emplois comme il est dit dans le Code des Investissements de 2022, que dire d'une TPE et d'une Micro entreprise?

VI. ANALYSE DES INVESTISSEMENTS SUR LE PLAN DES PROVINCES



Le 9 janvier 2015, le Parlement congolais adoptait la loi relative au redécoupage du pays en 26 provinces, contre 11 initialement. Bien que cette réforme, indispensable dans un pays aux dimensions continentales, figure dans la Constitution de 2006. Les nouvelles provinces comptent 145 territoires, comprenant des villes, localités et villages.

Cette configuration a soulevé quelques interrogations, principalement sur la viabilité de nouvelles provinces car il est relevé que dans plusieurs, il y aurait un manque d'infrastructures administratives et économiques, un problème dans le redéploiement des fonctionnaires et même l'absence de certains services de l'Etat, la difficulté à mobiliser des moyens financiers pour rendre effective la décentralisation. Cela aurait pour conséquence que certaines provinces parviennent à fonctionner dans un état d'enclavement.

Kinshasa est en tête des projets agréés au Code des Investissements avec 37,5% des 18 provinces sur 26.



Tableau 15. Répartition des investissements par province

Province	Situation générale			Pourcentage		
	Nbre de Projets	Coût d'investissement \$	Nbre d'emploi à créer	Nbre de Projets	Coût d'investissement \$	Nbre d'emploi à créer
Kinshasa	127	1 485 070 957	11 009	37,57	10,59	27,77
Inter Provincial	55	4 123 097 916	10 670	16,27	29,41	26,92
Nord -Kivu	27	842 616 484	2 255	7,99	6,01	5,69
Kongo-Central	21	419 062 623	1 650	6,21	2,99	4,16
Haut-Katanga	33	4 580 135 619	5 895	9,76	32,67	14,87
Sud-Kivu	19	194 457 417	890	5,62	1,39	2,25
Equateur	3	89 450 384	528	0,89	0,64	1,33
Kasaï-Oriental	4	14 587 846	244	1,18	0,10	0,62
Tshuapa	1	2 866 249	61	0,30	0,02	0,15
Haut-Uélé	8	29 586 654	575	2,37	0,21	1,45
Tshopo	6	162 179 237	467	1,78	1,16	1,18
Tanganyika	7	39 180 674	414	2,07	0,28	1,04
Manièma	2	33 105 411	102	0,59	0,24	0,26
Kasaï	4	6 229 188	108	1,18	0,04	0,27
Kwilu	6	30 464 237	1 137	1,78	0,22	2,87
Lualaba	10	1 916 551 866	3 327	2,96	13,67	8,39
Pr Orientale	3	43 404 081	245	0,89	0,31	0,62
Sud-Ubangi	1	191 118	11	0,30	0,00	0,03
Ituri	1	6 817 354	50	0,30	0,05	0,13
Total	338	14 019 055 315	39 638	100	100	100

Source : ANAPI/Direction des Agréments, Août 2022

Les projets d'investissements agréés au cours de la période 2017-2022 se répartissent à travers 18 provinces sur les 26 que compte le pays. Kinshasa enregistre 37,57% des projets, suivi des projets interprovinciaux à hauteur de 16,27% puis le Haut-Katanga avec 9,76%. Ce dernier est premier en termes du volume d'investissement avec 4 580 135 619 USD, soit 32,67% du volume de la période, les interprovinciaux et le Lualaba suivent avec respectivement 29,41% et 13,67%.

Seules 18 provinces sur 26 ont eu des projets agréés au Code des Investissements durant la période

Kinshasa reste le premier en termes d'emplois potentiels avec 27,77%, juste avant les interprovinciaux, 26,92% et le Haut-Katanga, 14,87%.

Huit provinces ne figurent pas sur la liste ci-haut, car elles n'ont été visé par aucun projet d'investissement agréé de 2017 à 2021, comme lieu d'implantation, il s'agit de : Bas-Uélé, Haut-Lomami, Kwango, Lomami, Mai-Ndombe, Mongala, Nord-Ubangi et Sankuru.

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le présent document fait état des tendances sur les données recueillies par l'ANAPI sur les projets d'investissement pour la période allant de 2017 à 2021. Il ressort qu'au cours de ladite période, 338 projets ont été agréés aux avantages du Code des Investissements avec un coût de 14 304 067 556 USD et des emplois à créer s'élevant à 45 226 individus.

Le volume d'investissement entre différents secteurs se présente tel que les services renferment 62,81 % suivi de l'industrie avec 29,27%. L'Agriculture et les Infrastructures, secteurs figurant parmi les priorités du gouvernement, viennent très loin derrière avec respectivement 0,21% et 7,40%.

S'agissant de l'origine des capitaux, les IDE représentent 74,72 % en termes de volume des capitaux laissant une part de 25,28% aux nationaux. Quant au nombre de projets et d'emplois à créer les deux types d'investissements avoisinent les 50 % chacun.

Un regard sur nos provinces permet de voir que sur la période, 32,67% du volume des investissements sont dirigés vers le Haut-Katanga, suivi des projets interprovinciaux à hauteur de 29,41 % et du Lualaba, 13,67%. La Ville-Province de Kinshasa vient en quatrième position sur le plan du volume mais se retrouve première en termes de nombre de projets agréés et d'emplois potentiels. A ce niveau, un triste constat a été fait car 8 provinces sur les 26, n'ont enregistré l'implantation d'aucun projet agréé au Code des Investissements.

Les chiffres compris dans ce rapport indiquent clairement que les objectifs que le gouvernement s'était fixés au travers du Code des Investissements de 2002, n'ont pas trouvé de répondant positifs durant la période 2017-2021, et sans contredit, durant les 20 années d'existence dudit Code. Fort de ces observations, il ressort qu'à l'issue du présent rapport, les suggestions sont formulées à deux niveaux :

A. Aux décideurs politiques

- Mettre sur pied un politique d'investissement afin de remédier au manque de politiques sectorielles intégrées et convergentes car chaque secteur évolue en îlot
- Favoriser l'attrait et l'orientation des investissements en se fondant sur les potentialités de chaque province
- Améliorer l'attractivité des secteurs à la traîne, à savoir l'agriculture, les infrastructures et l'industrie, en y favorisant l'amélioration du climat des affaires
 - Mettre en place un cadre de facilitation d'accès des agriculteurs au crédit adapté à leurs activités
 - Faciliter, de manière planifiée, la création d'une véritable chaîne de valeur dans le secteur agricole
 - Favoriser, au travers des différentes stratégies, notamment les PPP, le développement des infrastructures de base et de l'industrie lourde
 - Alléger la fiscalité et parafiscalité dans le secteur de l'industrie où il est constaté l'existence d'un nombre élevé des taxes

B. A l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI) :

- Mettre sur pieds des techniques de promotion d'investissements adaptées à chaque secteur et chaque province. A ce niveau, des indices d'attractivité sectoriels et provinciaux pourraient voir le jour

- Poursuivre avec le plaidoyer pour l'amélioration de l'environnement des affaires dans certaines provinces (celles qui sont à la traîne) et dans les secteurs de l'agriculture et infrastructures
- Cibler et attirer les investisseurs dans les secteurs et provinces déficitaires
- Adopter une nouvelle approche dans la nomenclature des secteurs et sous-secteurs (branches) afin de mieux catégoriser les investissements.
- Faire travailler les différentes directions techniques, en synergie, afin de faciliter les échanges d'informations à temps réel et une mise en place des mesures appropriées, accroissant ainsi l'efficacité de l'Agence
- Organiser la bonne collecte des données des missions et des rapports d'évaluation, afin de les rendre exploitables et utiles pour les prochains rapports d'analyse ;
- Mettre sur pieds un cadre d'échange et collecte des données avec les autres institutions spécialisées en vue de la réalisation des analyses plus approfondies en ce qui touche aux relations intersectorielles du cadre macroéconomique congolais ;
- Faciliter la mise en place d'un cadre de modélisation macroéconomique qui aboutira à la conception et l'implémentation d'un modèle permettant des réaliser des analyses d'impacts pour mieux orienter les politiques car la présente analyse ne s'est limité qu'à la description des différentes grandeurs.

QUELQUES INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LE CODE DES INVESTISSEMENTS DE 2002



HISTORIQUE DES CODES INVESTISSEMENTS EN R.D.C

La République Démocratique du Congo a depuis son histoire connu plus de cinq (05) Lois sur les Investissements y compris la Loi N°004/2002 portant Code des Investissements encore en vigueur à ce jour.

- 1. La loi de 1965** marquée par l'absence des résultats faute de capitaux d'investissements nouveaux et son inadaptation aux réalités économiques de l'époque ;
- 2. La loi du 26 juin 1969** privilégiait la protection des droits des nationaux au travers des régimes généraux et conventionnel et la sélection dans l'octroi automatique des avantages fiscaux ;
- 3. La Loi de 1974** était marquée par le besoin de procéder à la fusion avec l'Ordonnance N°69-032 du 26 juin 1969 ;
- 4. La Loi du 27 septembre 1979** marquée par le besoin de définir les objectifs en rapport avec la nouvelle politique économique du pays et les impératifs de la vie économique nationale (libéralisme économique) ;
- 5. La loi du 12 mars 1986** quant à elle était venue dans un Environnement caractérisé par la régression économique et d'inflation accélérée et l'absence de performance du secteur privé et celle de l'industrie (coûteuse, peu compétitive, sous capitalisée, etc.



LA LOI N°004/2002 PORTANT CODE DES INVESTISSEMENTS

01

A. PHILOSOPHIE

La philosophie du Code des Investissements de 2002 est l'Economie Sociale qui repose sur :

- l'Etat : fournisseur du cadre et de l'environnement incitatif ;
- la Société civile : sentinelle de la promotion de l'homme dans ses différentes dimensions ;
- Le secteur privé : créateur d'emploi et des richesses et moteur de croissance en fonction de la production des biens et services.
- Atout majeur : Existence de l'ANAPI, Guichet Unique en matière d'investissement au niveau national et en Provinces

02

A. OBJECTIFS

Le Code des Investissements de 2002 a pour objectifs suivants : Il consiste à favoriser :

2. L'implantation des entreprises de génie civil;
3. Les investissements dans l'agriculture et l'agro-industrie par la mécanisation;
4. Les investissements lourds pour asseoir une base industrielle solide au pays;
5. Les investissements de valorisation des vressources naturelles nationales.



POINTS REMARQUABLES DU CODE DES INVESTISSEMENTS

a. Champ d'application

Les Secteurs non éligibles (article 3) :

- Banques ;
- Assurance, coassurance et réassurance;
- Mines (extraction) et hydrocarbures;
- Production armements et explosifs;
- Activités militaires, de négoce, etc.

Les secteurs et sous-secteurs éligibles (article 6 du Décret portant des Mesures d'applications du Code des investissements)

1. Infrastructures
2. Agriculture, pêche, élevage,...
3. Industrie manufacturière
4. Immobilier
5. Tourisme
6. Industries culturelles
7. Energie (Eau et électricité)
8. Services exercés dans les sous-secteurs suivants :
 - » Santé;
 - » Education et formation;
 - » Montage et maintenance d'équipements industriels;
 - » Télé-services;
 - » Transports;
 - » Construction des infrastructures d'entreposage ou de distribution des biens et services;
 - » Cyber-village et centres artisanaux;
 - » Télécommunication et technologie de l'information;
 - » Assemblage.

b. Critères d'éligibilité des projets au Code des Investissements

- Etre une entité économique de droit congolais;
- Porter sur un montant minimum équivalent à 200.000 USD;
- S'engager à former le Personnel national aux fonctions techniques spécialisées;
- S'engager à respecter la réglementation en matière de l'environnement et de la conservation de la nature.
- Pour les PME, le montant minimum est porté à l'équivalent de 10.000 USD

c. Avantages accordés

AVANTAGES DOUANIERS

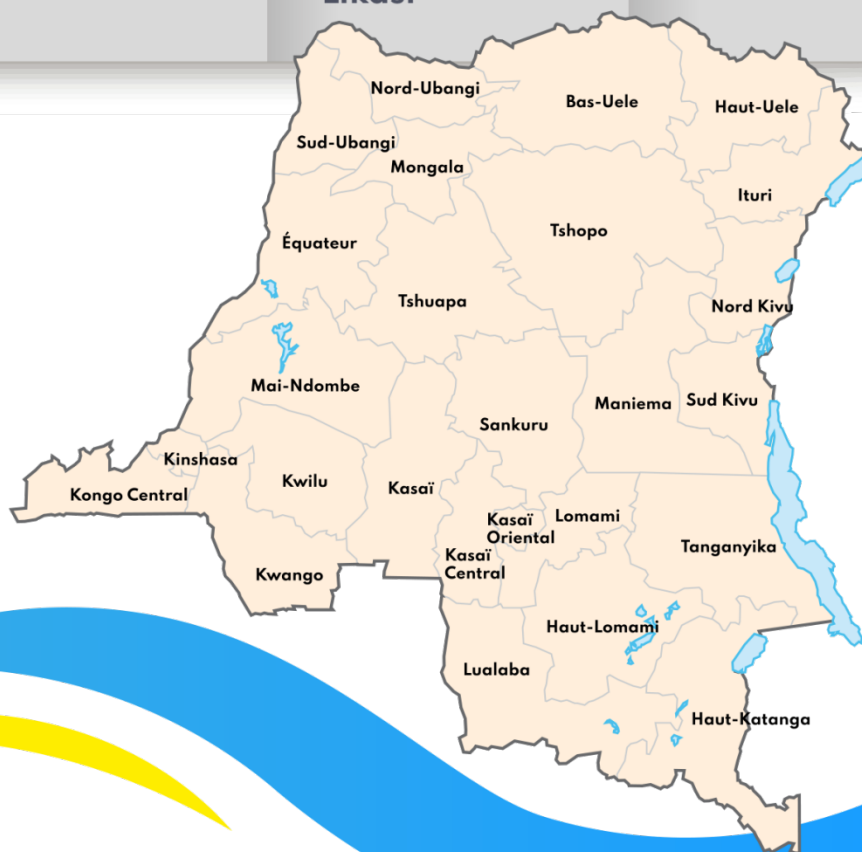
- Exonération des droits d'entrée sur les équipements et matériels neufs pour les projets
- N.B : Exonération des droits d'entrée des équipements et matériels neufs ou seconde main uniquement pour les PME et PMI
- Exonération de la TVA à l'importation pour les projets de création

AVANTAGES FISCAUX ET PARAFISCAUX

- Exonération de l'impôt sur les bénéfices et profits
- Exonération de l'impôt foncier
- Exonération du droit fixe ou proportionnel

DURÉE ET ZONES ECONOMIQUES

ZONE ÉCONOMIQUE A (3 ANS)	ZONE ÉCONOMIQUE B (4 ANS)	ZONE ÉCONOMIQUE C (5 ANS)
Ville Province de Kinshasa	Province du Kongo Central, Villes de Lubumbashi, Kolwezi et Likasi	Le reste des Provinces





GARANTIES ACCORDÉES INVESTISSEURS (ARTICLES 23 À 30).

Le Code des Investissements accorde les Garanties suivantes aux investissements tant nationaux qu'étrangers :

- Egalité de traitement juste et équitable entre nationaux et étrangers sous réserves du principe d'égalité de traitement par l'Etat dont l'investisseur personne physique ou morale est ressortissante ;
- Droits de propriété individuelle ou collective acquis par un investisseur sont garantis ;
- Liberté garantie des transferts à l'étranger, liés aux opérations d'investissement, conformément à la Réglementation de change ;
- Liberté de transfert des dividendes, royalties, du principal, des intérêts et charges dans le cadre d'un financement obtenu à l'étranger.



ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DES SOCIÉTÉS POUR LES PROJETS AGRÉÉS

1. Réaliser, dans les délais prévus, le programme d'investissement tel que repris à l'article 2 ;
2. Payer les autres impôts, droits, taxes ou redevances dus.
3. Se conformer aux Lois et Règlements en vigueur en République Démocratique du Congo, notamment ceux sur les prix, le travail et l'emploi (à compétence égale, engager les nationaux), la protection de l'environnement, les normes de qualité nationale et internationale applicables aux biens et services produits, le change et la tenue régulière d'une comptabilité conforme au droit Comptable OHADA.
4. Assurer la formation du personnel congolais et sa promotion conformément au programme agréé par le Gouvernement.
5. Respecter les autres obligations prévues à l'article 31 du Code des Investissements, particulièrement :
 - Transmettre semestriellement à l'ANAPI, et ce, durant toute la période pendant laquelle l'entreprise est sous le régime du Code des Investissements, les données significatives relatives au degré de réalisation de l'investissement et de l'exploitation.
 - Accepter tout contrôle de l'Administration compétente telle que la DGDA, la DGI, la DGRAD, l'ANAPI, le Ministère ayant l'Environnement dans ses attributions.



SANCTIONS (ARTICLES 34 À 36 DU CODE)

Faute de respect des obligations, les Sociétés ayant bénéficié les avantages pour leurs projets sont exposées aux sanctions suivantes :

- le paiement des impôts, droits et taxes auxquels le projet a été soustrait du fait de l'agrément majorés des pénalités.
- le retrait de l'Agrément



EN MARCHÉ VERS UN NOUVEAU CODE :

Tous unis pour bâtir un nouveau départ pour la RD Congo

Le Gouvernement, de la République a depuis quelques mois levé les options et décidé de la révision de ce Code des Investissements. Ainsi, 20 ans après, il y a lieu de se poser les questions sur la démarche à prendre, sur l'efficacité de ce Code en identifiant ses points forts et faibles en vue d'une meilleure révision qui puisse tenir compte des défis et enjeux de l'heure tant en interne qu'à l'externe.

**Avec l'ANAPI,
bien investir pour une RD Congo prospère**

Adresse : Croisement Avenue Le Premier Mall et Blvd du 30 Juin n°33/C
secretariatdg@investindrc.com
www.investindrc.cd



+243 999 925 026



Invest in DRC